

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3821 - LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

DIRECTION DU CHU-B

Les syndicalistes contre la nomination d'un expatrié

L'intersyndicale du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B) a publié, le 6 septembre, une déclaration dans laquelle elle exige qu'il ne soit plus confié à un expatrié la gestion de cet établissement sanitaire. La réaction des syndicalistes est consécutive, selon eux, « à la mauvaise gestion » des fonds spéciaux d'appui à la relance affectés par le gouvernement à l'équipe canadienne pour le fonctionnement du CHU-B. Près de six cents millions FCFA, affirme l'intersyndicale, demeurent bloqués au Canada ; aucune relance des services n'a été amorcée comme le prévoyait le contrat entre l'Etat congolais et l'Unité de santé internationale du Canada.

Page 8



L'intersyndicale prononçant sa déclaration

PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Les Congolais appelés à intégrer les TIC dans leur vie courante



Le conseiller à la fiscalité des télécommunications et du contenu numérique au ministère des Finances, Atali Mopaya, a invité les Congolais disposant des comptes mobile money à s'en servir pour payer leurs factures de téléphone, d'eau, d'électricité et des chaînes câblées.

Les participants à la conférence de presse
Cette mesure, inscrite dans la loi de finances 2019, en vigueur depuis le mois de juillet dernier, constitue, selon lui, la raison d'être du « timbre électronique ». Cette opération est facturée à 50 FCFA, sur toutes les factures commerciales et documents administratifs émis par ce système. C'est une façon d'exhorter les Congolais à adopter leurs habitudes de consommation des Technologies de l'information et de la communication (TIC).

Page 3

EDUCATION

Les cours vont bientôt reprendre au préscolaire et à l'université

Les établissements d'enseignement supérieur seront les premiers à ouvrir les portes aux étudiants dès le lundi 21 septembre en mode présentiel ou à distance, souligne le communiqué final de la neuvième réunion de la Coordination nationale de la gestion de la pandémie de Covid-19 tenue le 4 septembre à Brazzaville.

La rentrée académique 2020-2021 aura lieu le 1er février 2021. Mais dès le 21 du mois en cours, les étudiants des établissements de l'enseignement supérieur publics et privés reprendront les cours pour achever l'année académique perturbée par la pandémie du coronavirus. La rentrée



Des élèves en classe en période d'état d'urgence sanitaire

scolaire, pour les élèves des enseignements général, technique et professionnel, est fixée au lundi 12 octobre prochain.

Page 8

COVID-19

L'état d'urgence sanitaire prorogée de vingt jours

La réunion du Conseil des ministres et celle de la coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus tenues le 4 septembre à Brazzaville ont décidé de la proro-

gation de l'état d'urgence sanitaire de vingt jours à compter du 8 septembre.

Les participants à ces deux réunions justifient cette neuvième prolongation par l'augmenta-

tion des cas positifs du coronavirus au Congo. Les autres mesures demeurent inchangées à l'exception de la réouverture des établissements d'enseignement.

Page 6

Éditorial

Bras de fer

Page 2

ÉDITORIAL

Bras de fer

Entre la tutelle du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville-CHU-B- et le collège syndical, les violons ne s'accordent toujours pas. Le départ acté du directeur général, le Canadien Sylvain Villiard, est loin d'apaiser la tension entre les deux parties. Le bras de fer enclenché depuis un long moment entre eux met en exergue les dissensions profondes autour de la gestion du plus grand hôpital du Congo.

Alors en effet que le ministère de la Santé, à travers diverses déclarations reprises par la presse, se fait une bonne opinion du passage, pendant un an, de l'expert canadien à la tête du CHU-B et préconise, dans le cadre de l'accord de trois ans passé avec l'Unité de Santé Internationale dont relevait ce dernier, de faire appel à un deuxième technicien canadien, les responsables syndicaux y sont opposés et l'ont déclaré le weekend dans un communiqué.

Certes, à la charge de l'équipe sortante du CHU-B, les syndicalistes énumèrent une série de contreperformances qu'ils attribuent à la fois aux mauvais choix opérés par la tutelle et à la volonté de certains gestionnaires de l'établissement d'en profiter à titre personnel pour se faire les poches. Ces allégations qui ne sauraient être prises pour des preuves tangibles seraient néanmoins de nature à inciter l'exécutif à se pencher sur la situation actuelle de cet hôpital pour en titrer les meilleurs enseignements.

La position du CHU-B dans la carte sanitaire du Congo est si importante que la récurrence des conflits internes en détruit forcément l'image de marque auprès des populations qui ne cessent malgré tout de le fréquenter. Peut-être parce qu'elles n'ont pas le choix, mais sans doute aussi parce qu'elles croient en l'expertise de ceux et celles dont le métier est de sauver les vies et qui ont prêté serment pour cela. La question se pose de savoir qu'est-ce qui empêche l'adoption d'un plan de sauvetage qui ferait en sorte que les nombreuses compétences dont regorge cet établissement sanitaire profitent au pays ?

Les Dépêches de Brazzaville

PCT

Trois challenges pour Constant Ferréol Gassakys

Elu président du comité du Parti congolais du travail (PCT) du 3^e arrondissement de Brazzaville, le 19 août dernier, Constant Ferréol Gassakys a été installé dans ses fonctions le 4 septembre. Il dit poursuivre trois grands défis, entre autres, mobiliser les militants et sympathisants de Poto-Poto en vue de mieux préparer l'élection présidentielle de 2021.

« Le camarade Ferréol Gassakys, au nom du président de la fédération du PCT du département de Brazzaville, le camarade Gabriel Ondongo, vous êtes à compter de ce jour investi dans vos fonctions du président du comité PCT Poto-Poto », s'est exprimé le délégué fédéral, Marcel Banzounzi, installant le président élu.

Député de Poto-Poto 3, Constant Ferréol Gassakys succède à Jean Christophe Okandza, qui a présidé ce comité pendant sept ans. Bien qu'encore nouvellement élu à la tête du comité PCT de cet arrondissement, l'heureux promu se fixe trois objectifs fondamentaux. Il doit, en premier, organiser le comité et mobiliser les troupes autour de Denis Sassou N'Guesso afin de préparer son élection dès le premier tour l'année prochaine. « Je mesure la charge qui



m'incombe, mais aussi les difficultés qui nous attendent. Au-delà de tout, nous sommes obligés de nous armer de courage afin de relever les défis qui s'imposent à nous. Dans notre feuille de route, nous avons aussi deux autres challenges à relever à savoir les législatives de 2022 et les

sénatoriales en 2023. Cela voudrait dire que notre comité doit continuer sur sa lancée afin qu'il soit toujours à la hauteur des défis », a précisé Constant Ferréol Gassakys.

Passant le témoin à son successeur, le président du comité PCT sortant a insisté sur la préservation de l'unité au sein des membres en vue de le porter toujours haut, capable de continuer à jouer un rôle décisif au sein du parti. « Poto-Poto est un arrondissement stratégique. Nous avons, durant tout notre mandat, œuvré à consolider l'unité au sein des membres. Vous devez poursuivre la même dynamique en œuvrant pour l'addition et la multiplication et non pour la soustraction au sein de notre comité », a indiqué Jean Christophe Okandza.

Firmin Oyé

Daniel Illoye Gouya en appelle à l'unité, la discipline et la fidélité

Le nouveau président du secrétariat permanent du comité du Parti congolais du travail (PCT) du 5^e arrondissement, Daniel Illoye Gouya, a insisté sur les trois valeurs cardinales.

La cérémonie de passation des consignes entre le nouveau président du comité PCT-Ouenzé et le sortant Guy Arsène Ngakosso, qui assurait l'intérim après le décès de Dominique Ondzé, le 2 janvier dernier, s'est déroulée le 4 septembre à Brazzaville.

En effet, après avoir pris connaissance du matériel et des dossiers qui l'attendent, Daniel Illoye Gouya a pris un engagement formel de s'impliquer sans relâche aux côtés des militants et sympathisants du PCT-Ouenzé, afin, dit-il, que le parti puisse remporter de futures batailles politique, économique et socioculturelle. Parlant des objectifs communs, à court terme, le nouveau président du comité PCT-Ouenzé a cité l'élection présidentielle de l'année prochaine. Ainsi, selon lui, 2021 n'étant plus loin, Ouenzé est un arrondissement vaste et stratégique.

« Dès lors, seul notre bonne organisation ; notre savoir-faire ; notre cohésion et dévouement au travail acharné nous conduiront assurément vers le succès tant attendu. Le choix de notre candidat pour 2021 étant déjà connu, la stratégie devrait être de mise



pour faire de notre arrondissement, l'un des maillons forts pour la réélection, dès le premier tour, du camarade Denis Sassou N'Guesso, président du comité central du Parti congolais du travail », a-t-il indiqué.

Appelant tout le monde à l'unité, la discipline et la fidélité, Daniel Illoye Gouya a souligné l'obligation d'être unis autour du secrétaire général du parti, Pierre Moussa, et surtout d'être fidèles autour des idéaux du PCT. « Ce sont des moments de lutte qui nous définissent et, nous voici désormais face à un nouveau défi », a-t-il poursuivi.

Il a, par ailleurs, pris acte du patrimoine légué par le comité sortant, notamment

le siège, les archives, le matériel, le dossier de la mutuelle d'entraide, les imprimés des cartes d'adhésion et des fiches de cotisations statutaires.

Notons que le comité PCT-Ouenzé compte actuellement vingt-six sections et 308 cellules dissimulées à travers les dix quartiers du 5^e arrondissement de Brazzaville, pour 9 638 membres, selon le dernier recensement. Présidant les travaux, le délégué de la fédération PCT-Brazzaville, Jean Eyenga, a salué l'engagement que le nouveau président a pris pour relever les défis à venir. « Pour nous, fédération, ce qui est important c'est le résultat, quel que soit ce que nous sommes. Nous vous attendons au résultat. Pour qu'on y arrive, il faut être organisé et discipliné. La discipline c'est quelque chose de fondamental si nous voulons réussir. Par la discipline, j'entends par exemple, le respect de la hiérarchie. Le rendez-vous est pris pour 2021 », a conclu le chef de la délégation fédérale à l'intronisation du nouveau président PCT-Ouenzé.

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayououlo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzongi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS

Les deux chambres du Parlement bientôt interconnectées

La société BL technology a présenté, le 4 septembre, aux commissions en charge de l'Economie et des Finances du Sénat et de l'Assemblée nationale, la plateforme digitale visant, entre autres, le partage des informations et documents.

Financé par la Banque mondiale (BM), le Projet des réformes intégrées du secteur public (Prisp) a sélectionné la société BL technology pour l'acquisition, l'installation et la mise en œuvre d'un système de gestion électronique des documents pour les commissions Economie et Finances des deux chambres du Parlement.

En effet, la phase pilote du projet concerne ces deux structures avant

mettons en avant la digitalisation et permettons aujourd'hui aux personnes de travailler de façon décentralisée. Ce logiciel permet aux deux chambres du Parlement de pouvoir bien traiter les informations », a-t-il expliqué, précisant que les bénéficiaires peuvent désormais travailler comme s'ils étaient dans un même bureau.

Dans le cadre de transfert de compétences, BL technology présente

espace collaboratif de partage de documents permettant de gérer les différentes versions des documents et des différentes contributions des divers acteurs s'avère nécessaire.

En outre, la séparation géographique des différents personnels implique un besoin de stockage et de partage des documents de travail. Ces commissions se partagent les mêmes services de versement, stockage et conservation d'archives rattachées à la direction de communication, informatique et documentation.

« Le présent projet vise ainsi à doter les bureaux des membres des deux commissions en matériels informatiques et outils de gestion électronique, afin d'optimiser les travaux réalisés au sein de ces commissions en assurant le partage, la sécurité et la gestion documentaire », a décrit Bianky Bayi. Notons que la présentation de ce logiciel a été ponctuée par la remise du dernier lot des matériels offerts par la coordination du Prisp. « C'est un financement négocié et obtenu par le Congo auprès de la BM qui permet de renforcer, entre autres, les capacités de certaines institutions dont l'Assemblée nationale et le Sénat. Nous voulons remercier la cellule de coordination du Prisp et l'équipe qui a travaillé avec nous, notamment le cabinet BL technology », a rappelé le président de la commission Economie, Finances et contrôle de l'exécution du budget de l'Etat à l'Assemblée nationale, Maurice Mavoungou.

Ce système sera provisoirement installé au Palais des congrès où le Parlement siège actuellement avant l'inauguration de son nouveau siège, prévue pour l'an prochain.

Parfait Wilfried Douniama

PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Les Congolais appelés à s'en approprier

Les 1 500.000 Congolais disposant de comptes mobile money sont invités à s'en servir pour payer leurs factures de téléphone, d'eau, d'électricité et des chaînes câblées.

Le conseiller à la fiscalité des télécommunications et du contenu numérique au ministère des Finances, Atali Mopaya, a lancé cet appel lors d'une conférence de presse qu'il a co-animée le 5 septembre à Brazzaville, avec les directeurs des Affaires juridiques de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (Arpce) et celui de la fiscalité des grandes entreprises.

Cette mesure inscrite dans la loi de finances 2019 est la raison d'être du « timbre électronique ». En vigueur depuis le mois de juillet dernier, il est facturé à 50FCFA, sur toutes les factures commerciales et documents administratifs émis par le système d'horodatage, de certification et d'archivage de l'Arpce.

Il est imposable aux opérateurs économiques, aux établissements commerciaux et aux organismes publics en vue de la dématérialisation des documents. L'institution de cette redevance permettra à l'Etat de suivre de manière électronique et continue le paiement des taxes comme la TVA, le centime additionnel, la redevance audiovisuelle, etc.

« Le ministre de tutelle nous a instruits d'apporter les précisions sur les modalités d'application du timbre électronique chez les facturiers. C'est un moyen de certifier le paiement électronique et de l'archiver. Il n'annule pas le timbre en papier mais vient en complément pour des besoins d'archivage et d'horodatage », a expliqué le conseiller à la fiscalité des télécommunications, invitant, par ailleurs, les abonnés canal qui achètent leurs chaînes par voie électronique de le faire aussi pour leur facture d'eau et d'électricité. « C'est plus sécurisant surtout en cette période de Covid-19 », a-t-il signifié.

Rassurant pour sa part sur la capacité de l'Arpce de certifier les paiements, le directeur aux affaires juridiques de cette structure publique, Jean célestin Endoke, a affirmé que les systèmes de nouvelles générations, dynamiques ont été mis en place. Pour le représentant des Impôts, Toussaint Niabia, le Timbre permet à cette administration fiscale de contrôler le volume des transactions opérées. Il assure de même la traçabilité et la sécurisation des données.

Signalons que la deuxième phase du projet entrera en production en novembre prochain. Elle concernera les supermarchés, pharmacies, hôtels, quincaillerie et brasserie.

Lopelle Mboussa Gassia



La coordination du Prisp remettant le matériel aux commissions/Adiac

l'intégration de tout le Parlement dans le système.

Selon le directeur général de la société d'ingénierie informatique et télécoms BL technology, Bianky Bayi, l'application installée et l'infrastructure mise en place faciliteront le partage des documents entre l'Assemblée nationale et le Sénat, à travers un travail collaboratif. « Les solutions que nous mettons en place permettent aux gens de travailler de façon électronique, sans avoir à imprimer un document... Nous

au Congo depuis neuf ans un plan de formation, afin de s'assurer que le produit fourni est totalement pris en main par le client. La société entend également rester en service une année, après la vente.

D'après la description du projet, la collaboration entre ces deux commissions du Sénat et de l'Assemblée nationale s'effectue à travers les réalisations scientifiques communes nécessitant un partage d'informations et de la documentation importants. Ainsi, la mise en place d'un

volonté de doter le pays d'une loi fondamentale plus adaptée et n'avait aucune intention de se porter candidat à un mandat supplémentaire.

Toutes ces prédictions appartiennent désormais au passé, car le temps s'est chargé de remplir son heure. Les Guinéens iront aux urnes, le 18 octobre prochain. Ils trouveront sur la table des candidats qui vont sans doute être nombreux, un bulletin à l'effigie d'Alpha Condé, 82 ans. Les médias rapportent qu'il a marché de son Palais présidentiel au siège de la Cour constitutionnelle, situé à 100 mètres, pour y déposer son dossier de candidature. Un acte de communication destiné à montrer à ses admirateurs, mais aussi à ses opposants et autres détracteurs, qu'il se porte bien.

Passées les manifestations monstres de l'opposition et des organisations de la société civile guinéenne dénonçant le projet du président, qui se sont sol-

dées par des pertes en vies humaines, la politique comme scène de pacification du jeu des acteurs intéressés par le pouvoir a repris ses droits. Parmi les candidats qui vont affronter le président sortant, il y aura possiblement son opposant emblématique Cellou. Sauf extraordinaire. En apparence, cet homme longiligne de 68 ans, habitué des joutes électorales, qui a contesté la nouvelle Constitution, s'est porté candidat pour éviter l'éclatement de son parti où deux courants antagonistes s'exprimaient sur la question.

Après la Côte d'Ivoire où le président Alassane Ouattara a répondu favorablement à l'appel de son parti, le Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix-RHDP-, pour briguer un nouveau mandat, en s'appuyant sur la nouvelle Constitution du pays, c'est au tour de la Guinée de suivre quasiment le même schéma. Alpha Condé a été désigné par son parti,

le Rassemblement du peuple de Guinée- RPG-, pour concourir. Il n'a pas refusé. Peut-être pense-t-il, lui qui s'est proclamé « le Mandela de la Guinée » que son peuple ne lui refusera pas un nouveau mandat. On ne pouvait rien refuser à Madiba.

A ceux qui avaient en tête de morceler l'Afrique en distillant l'idée qu'il y en a des régions extraordinairement démocratiques et d'autres complètement antidémocratiques misant sur le rapport de ces régions à la survie des Constitutions en expérimentation depuis la démocratisation du début des années 1990 d'envisager le débat autrement. Peut-être donc se pose-t-il un problème de fond que ne pourrait résoudre que la pratique. Le temps se chargera de dessiner les contours de l'exercice du pouvoir sur le continent-berceau de l'humanité. Ne disons pas qu'un chemin est tracé d'avance.

Gankama N'Siah

LE FAIT DU JOUR

Le tour de la Guinée

Par petites touches, le président guinéen a tissé la toile de sa candidature à un nouveau mandat à la tête de son pays qui lui permettra, s'il l'emporte, d'en exécuter un troisième de suite, après les deux premiers gagnés en 2010 et 2015. En annonçant à la fin de l'année dernière son intention de faire adopter une nouvelle Constitution par référendum, Alpha Condé avait, à peine, dissimulé un projet qui semblait lui tenir à cœur, celui de durer encore un peu.

Ses opposants, au premier rang desquels le leader de l'Union des forces démocratiques de Guinée-UFDG-, Cellou Dalein Diallo, avaient beau dénoncer un jeu de cache-cache de la part d'un chef d'Etat arrivé à la fin de son service et que hantait la grande envie de continuer à gouverner, la réponse du président guinéen était toutes les fois la même. Il était animé par la seule

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil des ministres s'est réuni le jeudi 3 septembre 2020 par visioconférence, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Neuf affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Un projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République du Congo et la République démocratique du Congo relatif au financement, à la construction et à l'exploitation d'un pont route-rail sur le fleuve Congo entre les villes de Brazzaville et de Kinshasa, au titre du ministère de l'Aménagement, de l'Équipement du territoire, des Grands travaux ; Un projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du système intégré de gestion des ressources humaines de l'Etat, au titre du ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat, du Travail et de la Sécurité sociale ; Sept projets de décret au titre du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.

I/- Ministère de l'Aménagement, de l'Équipement du territoire, des Grands travaux

Projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République du Congo et la République démocratique du Congo relatif au financement, à la construction et à l'exploitation d'un pont route-rail sur le fleuve Congo entre les villes de Brazzaville et de Kinshasa

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Jean-Jacques Bouya, ministre de l'Aménagement, de l'Équipement du territoire, des Grands Travaux, a d'emblée précisé aux membres du Conseil des ministres que le projet soumis à leur examen est consécutif à la signature entre les gouvernements du Congo et de la République démocratique du Congo, le 11 novembre 2019 à Johannesburg en Afrique du Sud, d'un accord bilatéral afin d'organiser le financement, la construction et l'exploitation d'un pont route-rail sur le fleuve Congo entre les villes de Brazzaville et de Kinshasa.

Cette infrastructure d'intégration régionale fait partie des projets prioritaires du Nouveau Partenariat Africain pour le Développement (NEPAD), ainsi que de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, projet devant notamment permettre l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Le ministre Bouya a indiqué que la ratification de cet accord bilatéral est une condition sine qua non de la poursuite des négociations entre les deux Etats, assistés pour ce faire par la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), la Banque africaine de développement (BAD) et la plateforme d'investissement Africa50, en vue du lancement de la procédure d'appel d'offres permettant de sélectionner le partenaire stratégique pour la réalisation du projet.

Poursuivant son propos, le ministre Bouya a noté que cette liaison fixe va améliorer considérablement les communications entre les deux Etats d'une part, et donnera d'autre part une nouvelle impulsion aux activités économiques et sociales entre les deux pays.

Prenant la parole, son Excellence M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, a souligné l'importance de ce projet. Il est l'illustration de la volonté politique commune exprimée par la République démocratique du Congo et notre pays de relier nos deux Etats par des infrastructures fiables et susceptibles d'accélérer les échanges de manière multidimensionnelle. Le Congo et la République sœur de RDC, en tant que riverains du fleuve commun, sont chargés du suivi de la réalisation du pont route-rail ; cette infrastructure sera une partie importante des travaux devant rendre effectif ce grand corridor qui va traverser l'Afrique du nord au sud du continent.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République du Congo et la République démocratique du Congo relatif au financement, à la construction et à l'exploitation d'un pont route-rail sur le fleuve Congo entre les villes de Brazzaville et de Kinshasa. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

II/- Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat, du Travail et de la Sécurité sociale

Projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Système intégré de gestion des ressources humaines de l'Etat (SIGRHE)

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Firmin Ayessa, Vice-Premier ministre en charge de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat, du Travail et de la Sécurité sociale, a observé que les ressources humaines de l'Etat sont actuellement gérées d'une manière inadaptée, qui ne permet pas une maîtrise conséquente des effectifs et de la masse salariale et ne permet pas une réduction des délais de procédure et une bonne planification en la matière.

Pour mettre un terme à cet état de fait, il est nécessaire de créer un instrument efficace, moderne et intégré de gestion administrative et financière des ressources humaines de l'Etat qui consacre la gestion rationnelle et automatisée de la carrière des fonctionnaires et agents de l'Etat, depuis leur recrutement jusqu'à leur retraite.

C'est donc cette ambition qui justifie la création de ce Système intégré de gestion des ressources humaines de l'Etat (SIGRHE).

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Système intégré de gestion des ressources humaines de l'Etat (SIGRHE).

III/- Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Invité à prendre la parole, M. Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, assisté en cela par les ministres compétents, a présenté deux séries de décrets concernant d'une part les secteurs de l'Enseignement primaire et secondaire et de l'Enseignement technique et professionnel et, d'autre part, celui de la santé.

Il convient de relever que ces textes ont pour objectif global de favoriser le transfert effectif et réaliste des compétences et des ressources humaines dans ces secteurs cruciaux pour la vie locale que sont la santé et l'éducation de base ; ils sont un pas important dans la mise en application des dispositions de la Constitution de 2015 qui consacre de manière solennelle le caractère décentralisé de la République du Congo.

A/- Pour les secteurs de l'Enseignement général et technique

Ces textes sont pris en application de la loi n°16-2019 du 21 mai 2019 fixant la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales en matière d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire et définissant les modalités de leur exercice

Projet de décret fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du conseil départemental de l'enseignement

Le Conseil départemental de l'enseignement créé par la loi précitée est un organe de concertation. Il donne notamment des avis sur la carte scolaire départementale, la création, l'extension, la modernisation, la transformation et la suppression des établissements du préscolaire, primaire, secondaire général et technique.

Placé sous l'autorité du préfet, il se réunit une fois par an et peut être convoqué en session extraordinaire. Il regroupe les autorités déconcentrées et décentralisées du département.

Projet de décret fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement des organes de gestion des établissements scolaires de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire général et

de l'alphabétisation

Ce projet de décret fixe les attributions, l'organisation et le fonctionnement des centres d'alphabétisation et de rescolarisation, des centres d'éducation préscolaire, des écoles primaires, des collèges et des lycées d'enseignement général.

Tout en déterminant leurs équipes de maîtrise, le projet indique que leurs principaux organes délibérants sont le conseil d'administration, le conseil de discipline, le conseil des maîtres ou des professeurs et le conseil de classe.

Il est à noter que les membres des organes délibérants et des équipes de maîtrise seront nommés par arrêté du président du conseil départemental ou municipal parmi les professionnels de l'enseignement.

Cependant, et en attendant le transfert effectif aux collectivités locales du personnel nécessaire à leur fonctionnement, les établissements scolaires concernés sont gérés par les membres des organes délibérants et des équipes de maîtrise nommés par arrêté du ministre en charge du secteur.

Projet de décret fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement des organes de gestion des établissements de l'enseignement technique et professionnel

Fondé sur les mêmes principes de gouvernance que le décret précédent, il convient de noter que le projet examiné concerne les centres des métiers, les collèges d'enseignement technique, les lycées d'enseignement technique et professionnel et les centres d'éducation, de formation et d'apprentissage.

Le projet de décret détermine les organes délibérants ainsi que les équipes de maîtrise des différents établissements. Là également, les membres des organes ainsi que ceux des équipes de maîtrise sont nommés par arrêté du président du conseil départemental ou municipal.

Comme pour le décret précédent, et en attendant le transfert effectif aux collectivités locales du personnel nécessaire à leur fonctionnement, les établissements scolaires concernés sont gérés par les membres des organes délibérants et des équipes de maîtrise nommés par arrêté du ministre en charge du secteur.

B/- Pour le secteur de la santé et de la population

Ces textes sont pris en application de la loi n°17-2019 du 21 mai 2019 fixant la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales en matière de santé de base et définissant les modalités de leur exercice.

Projet de décret fixant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil départemental de la santé

Le Conseil départemental de la santé est organisé sur les mêmes bases que le conseil de l'enseignement examiné par ce même Conseil des ministres. Organe de concertation placé sous l'autorité du préfet, le conseil est composé sur des bases comparables au conseil de l'enseignement et se réunit selon la même fréquence.

Projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de gestion du district sanitaire

Le district sanitaire est une entité géographique, administrative et opérationnelle placée sous la responsabilité de la collectivité locale. Il comprend un hôpital de référence de district, et un réseau de formations sanitaires ambulatoires ou d'hospitalisation publiques et privées dispensant des soins et services relevant de la santé de base.

Les structures sanitaires du district comprennent, en plus de l'hôpital de référence, des postes de santé, des centres de santé intégrés, des cabinets de soins infirmiers, obstétricaux et de réadaptation, des cabinets médicaux, des centres médico-sociaux, des cabinets de médecine traditionnelle, des cliniques, des établissements pharmaceutiques et des laboratoires d'analyse médicale.

Son comité de gestion se réunit une fois par trimestre tandis que l'équipe-cadre se réunit une fois par mois. Le médecin-chef du district sanitaire ainsi que les autres membres de l'équipe de gestion sont nommés par arrêté du président du conseil départemental ou municipal, sur proposition du comité de gestion.

Enfin, et comme pour les décrets du secteur de l'enseignement, et en attendant le transfert effectif aux collectivités locales du personnel nécessaire à leur fonctionnement, les médecins chef des districts sanitaires sont nommés par arrêté du ministre en charge de la Santé.

Projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de gestion de l'hôpital de référence du district sanitaire

L'hôpital de référence du district sanitaire est la structure de santé de référence dans un district sanitaire, implanté au siège du district sanitaire. L'hôpital de référence du district sanitaire est administré par un comité de gestion présidé par le président du conseil départemental ou municipal, et géré par une direction.

Le projet de décret détaille ensuite la direction de l'hôpital, et décline ses organes consultatifs, à savoir : le comité technique paritaire, le comité de l'hygiène hospitalière et de la sécurité biomédicale, le comité scientifique, le comité des usagers et le comité pharmaceutique et thérapeutique. La direction et ses organes se réunissent au moins une fois par mois.

Son directeur est nommé par arrêté du président du conseil départemental ou municipal, ainsi que les chefs de service.

Enfin, et en attendant le transfert effectif aux collectivités locales du personnel nécessaire à leur fonctionnement, le directeur de l'hôpital de référence, les chefs de service de la direction et les chefs de service des affaires médicales sont nommés par arrêté du ministre en charge de la santé.

Projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de gestion des centres de santé intégrés et des postes de santé.

Le centre de santé intégré est une structure de soins de premier échelon au niveau du district sanitaire. Il en existe trois catégories : le centre de santé intégré à paquet minimum d'activités standards ; le centre de santé intégré à paquet minimum d'activités élargi aux actes chirurgicaux de base ; le centre de santé intégré à paquet minimum d'activités élargi aux actes chirurgicaux de base.

Le centre de santé intégré comprend un comité de santé, organe de participation communautaire et une équipe technique de gestion dirigée par un chef de centre de santé intégré.

Quant au poste de santé intégré, structure de soins implantée dans une aire de santé afin de répondre aux exigences d'accessibilité géographique, il est placé sous la supervision du chef de centre de santé intégré dont il relève.

Les différents responsables devant être nommés par le président du conseil départemental ou municipal, il convient de relever également ici qu'en attendant le transfert effectif aux collectivités locales du personnel nécessaire à leur fonctionnement, le chef de centre de santé intégré et les chefs de poste de santé sont nommés par arrêté du ministre chargé de la Santé.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté les trois projets de décret concernant le secteur de l'enseignement, ainsi que les quatre projets de décret du secteur de la santé.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 13h00

Fait à Brazzaville, le 03 septembre 2020

**Le ministre de la Communication et des Médias, Porte-parole du gouvernement,
Thierry Lézin MOUNGALLA/-**

Communiqué de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19 suite à sa réunion du vendredi 4 septembre

Il s'est tenu ce jour vendredi 4 septembre 2020, de 11h00 à 12h45, par visioconférence et sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, la 9ème réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19.

Ont été invités à se joindre aux membres de la Coordination nationale les professeurs Fidèle Yala et Antoine Ange Abena, respectivement président et vice-président du Comité d'experts. Deux points étaient inscrits à son ordre du jour, à savoir :
- L'examen du 9ème Rapport de la Task Force à la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19 ;
- Les recommandations de la Coordination nationale.

I/ - De l'examen du 9ème Rapport de la Task Force près la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Gilbert Ondongo, ministre d'Etat, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille public, président de la Task Force, a indiqué à la Coordination nationale que l'évolution de la pandémie de Covid-19 dans le monde demeure préoccupante ; les continents américain et asiatique en demeurent très touchés, avec respectivement 13.396.652 personnes contaminées pour 467.767 décès et 6.944.778 personnes contaminées pour 139.870 décès.

L'Europe, avec 3.633.633 personnes contaminées, enregistre 208.959 décès.

En Afrique, la République sud-africaine connaît 625.056 personnes contaminées et 14.028 décès, pour un total continental de 1.245.185 malades et 29.586 morts.

A/ - Point sur l'exécution des décisions arrêtées lors de la dernière réunion de la Coordination nationale.

Poursuivant son propos, le ministre d'Etat Ondongo a fait un point sur l'exécution des décisions de la Coordination nationale arrêtées lors de sa dernière réunion.

a/ La réouverture des frontières aériennes

Les frontières aériennes ont été effectivement rouvertes le lundi 24 août 2020.

Les ministères en charge de l'Intérieur, des Transports et de la Santé ont mis en place les conditions nécessaires à la reprise optimale des vols internationaux aux aéroports de Brazzaville et de Pointe-Noire.

A ce jour, quatre transporteurs aériens internationaux (Air-France, Air-Ivoire, Asky et Ethiopian Airlines) relie le Congo à différentes destinations à travers le monde. A la date du 1er septembre 2020, 21 vols internationaux ont été effectués dont 14 depuis Brazzaville.

b/ Le dépistage aux aéroports

Deux circulaires (n°00022 et 00023) du ministère de la Santé, datant du 24 août 2020, précisent les modalités de dépistage pour les voyageurs se rendant à l'étranger et pour ceux entrant au Congo.

Dans le premier cas, la circulaire indique que « tout voyageur désirant se rendre à l'étranger est tenu d'effectuer un test RT-PCR dans le délai requis par le pays de destination ». Les prélèvements et l'analyse se font dans les laboratoires agréés par le ministère. La circulaire rappelle que le prix du test est de 20.000 francs cfa.

Pour les passagers arrivant au Congo, il y a deux types de traitement :

les passagers munis d'un test RT-PCR négatif, datant de moins de 72 heures, sont dispensés d'un dépistage à l'arrivée ; les passagers présentant un test RT-PCR daté de plus de 72 heures ou n'ayant pas de résultat de test RT-PCR sont obligatoirement dépistés à leur arrivée à l'aéroport.

c/ L'interdiction de regroupement et de la pratique du sport individuel et des promenades en groupe sur les voies et espaces publics

Cette décision est mise en œuvre par l'arrêté n°123/CB/M/CAB du 21 août 2020 du maire de la ville de Brazzaville interdisant la pratique des activités sportives le long de la Corniche sud et dans les grands espaces publics du ressort territorial de la ville de Brazzaville.

d/ La limitation du nombre des corps à inhumer par jour et du nombre des membres d'une famille participant à une levée de corps

Le maire de Brazzaville a pris la note de service n°128/CB/M/CAB du 19 août 2020 qui régule les activités de la morgue municipale de Brazzaville.

Cette note de service prescrit de programmer les inhumations trois jours à l'avance et de limiter à quinze au maximum le nombre de sorties de corps par jour.

B/ - Evolution de la pandémie et de la lutte contre sa propagation

Les dernières grandes tendances de l'évolution de la pandémie

Il convient de constater que la maladie continue de se propager dans le pays à un rythme plutôt modéré. Le nombre de décès demeure faible. Le nombre de personnes guéries est plus important.

Prenant la parole à ce stade, Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre de la Santé, de la Population, de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement a livré à la Coordination nationale les éléments statistiques permettant d'apprécier la situation épidémiologique actuelle dans notre pays.

Ainsi, à la date du 4 septembre 2020, les chiffres de la pandémie au Congo sont les suivants :

Nombre de cas positifs depuis le 14 mars 2020 : 4856
Nombre de cas guéris : 3882
Nombre de cas actifs : 882
Décès : 82
Taux de létalité : 1,7%

La ministre Mikolo a rappelé que Brazzaville et Pointe-Noire continuaient à concentrer l'essentiel des cas ; elle a évoqué l'existence de foyers de contagion à l'intérieur du pays, notamment à Pokola (Sangha), à Ewo dans la Cuvette-Ouest, dans la Bouenza et à Owando dans la Cuvette. Ces « clusters » sont suivis avec une extrême attention par les services sanitaires.

Au mois d'août 2020, on a enregistré 840 nouveaux cas de contamination. C'est une nette diminution en comparaison des 2.175 personnes contaminées au mois de juillet 2020.

Les personnes de sexe masculin sont les plus nombreuses à être contaminées à ce jour (70% du total). Jusqu'à l'âge de 20 ans, il y a presque autant de filles contaminées que de garçons. Dans les tranches d'âge de 0 à 5 ans et de 15 à 20 ans, il y a un peu plus de filles contaminées.

En se fondant sur les données mises à jour, le nombre des personnes guéries est en forte augmentation, plus de 130% par rapport à ce qu'il était au début du mois d'août 2020 (1.605 personnes).

2. La lutte contre la propagation de la maladie

La Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus

Covid-19 a retenu, dès sa première session, trois principaux moyens de lutte contre la propagation de la maladie : la sensibilisation sur la maladie, l'observation des gestes barrières et le dépistage à grande échelle.

a/ La sensibilisation sur la maladie

Elle continue de se faire aussi bien par le truchement des médias que par la communication directe avec les populations ou encore par la surveillance épidémiologique et des actions de prévention communautaires.

Au nombre des actions majeures de sensibilisation, pendant le mois d'août, on peut retenir :

la poursuite de la surveillance épidémiologique avec 89 points de contrôle. Au 30 août 2020, 3.567.166 de personnes au total ont déjà été contrôlées dans le cadre de la détection des symptômes de la maladie ; la continuation de la désinfection des administrations, des formations sanitaires, des marchés et des moyens de transport en commun par des équipes formées avec l'appui de la Croix-Rouge congolaise, l'OMS et la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

b/ L'observation des gestes barrières

Le port obligatoire du masque de protection individuelle et le couvre-feu sont les principales mesures barrières bien respectées dans notre pays.

Aujourd'hui, dans les principales villes du pays, plus de 95% des personnes se trouvant sur la voie et les espaces publics ainsi que sur les espaces privés accueillant le public portent chacune un masque.

Le couvre-feu, qui limite le temps des contacts physiques entre les différents habitants de notre pays, est très bien respecté aussi bien dans les deux grandes villes (Brazzaville et Pointe-Noire) que dans les autres localités du pays.

On est enclin à soutenir que cette bonne observance de ces deux grandes mesures barrières contribue de façon significative à limiter la propagation de la maladie dans notre pays.

c/ Le dépistage

Le dépistage se fait de façon assez bien ciblée, en privilégiant les personnes suspectes, parce que présentant des symptômes, les personnes exposées, les personnes arrivant de l'étranger et les personnes-contacts de celles qui sont malades de Covid-19. A ce jour, 31.652 personnes ont été testées dont 12.644 au mois de juillet 2020.

En ce mois de septembre, on devrait tester plus de 20.000 personnes, voire 30.000, si l'objectif souhaité de tests de 1.000 personnes par jour est atteint.

C/ - Evolution de la situation économique et sociale de notre pays

Le ministre d'Etat Ondongo a indiqué aux membres de la Coordination nationale que l'enracinement de l'épidémie de Co-

vid-19 a des conséquences négatives sur les plans économique et social.

L'économie peine à retrouver ses marques de 2018, année au cours de laquelle elle avait enregistré une croissance (+1,1%) après deux années consécutives de récession (-0,2% en 2017 et -2,8% en 2016).

La situation sociale, appréhendée à travers l'emploi, la santé, l'éducation et les conditions de vie en général, tend à se dégrader jour après jour.

Avec une économie quasiment à l'arrêt, le social en paie le prix le plus fort. Le chômage ne cesse d'augmenter, y compris dans le secteur informel fortement impacté par la non-reprise de certaines activités (boîtes de nuit et autres activités de commerce nocturnes) et la baisse continue de la demande.

On estime à au moins 30% le pourcentage des activités de l'informel interrompues à ce jour.

II/ - Des recommandations de la Coordination nationale

Compte tenu des éléments développés durant sa réunion, la Coordination nationale relève qu'il n'existe aucune donnée nouvelle pouvant l'amener à recommander de revenir sur les décisions prises lors de la session du 11 août 2020, à l'exception de la réouverture des établissements d'enseignement.

Ainsi, la Coordination nationale recommande la reconduction des mesures suivantes :

proroger l'état d'urgence sanitaire pour une nouvelle période de vingt (20) jours, à compter du 8 septembre 2020 ; proroger le couvre-feu à Brazzaville et à Pointe-Noire, aux mêmes horaires de 20 heures à 5 heures du matin ; proroger le couvre-feu sur le reste du territoire national, aux mêmes horaires de 22 heures à 5 heures du matin ; interdire tout rassemblement de plus de cinquante personnes dans les lieux publics et privés, à l'exception des marchés domaniaux et de la participation à une activité autorisée dans le cadre du déconfinement ; exiger le port obligatoire et conforme du masque de protection individuelle ; faire observer partout et par tous les mesures barrières ; maintenir la fermeture des boîtes de nuit et autres lieux de danse ; interdire les entraînements et les rencontres de sport collectif ainsi que les spectacles avec public ; limiter à la stricte intimité la célébration, de tous les événements familiaux, dans le respect de toutes les mesures de prévention ; faire exercer les contrôles sanitaires et ceux de la force publique à l'entrée et à la sortie de toutes les villes du pays ; exiger la présentation à l'aéroport d'un test PCR négatif, de moins de 72 heures, par tous les passagers arrivant au Congo par les vols commerciaux, à l'exception des enfants de moins de onze (11) ans ; soumettre au test de dépistage du coronavirus Covid-19, tous les passagers arrivant au Congo n'ayant pas présenté un test PCR négatif daté de moins de 72 heures. Les frais du dépistage étant à la charge du passager ; interdire la pratique du sport individuel et les promenades en groupe de plus de trois personnes sur les voies et espaces publics, notamment la corniche et les alentours des stades de Brazzaville ainsi que les bords de l'Océan atlantique à Pointe-Noire et dans le Kouilou ; interdire l'installation sur la voie et les espaces publics des chapiteaux destinés à accueillir des personnes ; faire limiter à dix le nombre des membres d'une famille appelés à participer à la levée du corps, à la morgue, d'un parent décédé, en voie d'inhumation ; faire limiter le nombre de corps à inhumer par jour.

S'agissant des activités pédagogiques, la Coordination nationale recommande de :

autoriser la reprise des cours dans les établissements d'enseignement supérieur à compter du lundi 21 septembre 2020, en mode présentiel ou à distance ou encore en combinant les deux. En mode présentiel, les enseignements se dérouleront en respectant scrupuleusement le protocole sanitaire qui sera élaboré par le ministère de la Santé après consultation du ministère de l'Enseignement supérieur et des directions des établissements concernés ;
fixer au lundi 1er février 2021 la date de la rentrée académique 2020-2021 ; fixer au lundi 12 octobre 2020 la rentrée scolaire pour les élèves des enseignements général, technique et professionnel.

Les cours en présentiel seront dispensés dans le strict respect du protocole sanitaire révisé par le ministère de la Santé après concertation avec les ministères en charge des enseignements général et technique ;

autoriser l'organisation de l'enseignement à distance, à tous les niveaux de l'école primaire, du collège et du lycée, dans les grandes villes du pays notamment à Brazzaville et à Pointe-Noire.

Fait à Brazzaville, le 04 septembre 2020

Pour la Coordination Nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19

Le ministre de la Communication et des Médias,
Porte-Parole du Gouvernement

Allocution de la camarade Arlette Soudan-Nonault, membre du bureau politique à l'occasion de l'inhumation provisoire du président Pascal Lissouba

Brazzaville, le 31 Août 2020



Mesdames et Messieurs,

Le destin sans doute, mais aussi le choix de la direction de mon parti et de son secrétaire général Pierre Moussa, ont voulu que l'honneur me revienne d'exprimer en ce jour le témoignage du Parti Congolais du Travail à l'occasion de l'inhumation provisoire du président Pascal Lissouba.

Mesdames et Messieurs,

Un étrange hasard a fait en sorte que nous soyons aujourd'hui réunis alors qu'il y a 28 ans jour pour jour, le 31 août 1992, celui à qui nous rendons hommage prêtait serment au Palais du peuple en tant que président de la République. Trop jeune pour cela, je n'ai pas connu le brillant enseignant-chercheur, le biologiste et le généticien, encore moins le Premier ministre de 32 ans nommé par Alphonse Massamba Debat. Mais j'ai connu le président élu le 16 août 1992 au second tour, avec l'appui décisif il faut s'en souvenir du président sortant Denis Sassou-N'Guesso et du Parti congolais du travail.

Pour avoir travaillé pendant cinq ans au sein de son cabinet et appris à ses côtés, je puis témoigner d'une chose : Pascal Lissouba était un patriote et un homme d'Etat dont le nom mérite d'être inscrit à jamais

dans l'Histoire du Congo. Ayant eu depuis l'insigne honneur d'œuvrer en tant que membre du gouvernement de la République sous la présidence d'un homme d'exception, son Excellence Denis Sassou-N'Guesso, je puis également témoigner qu'en dépit des vicissitudes et parfois des violences de notre passé, le fil du respect mutuel entre ces deux personnalités ne s'est jamais rompu.

Mesdames et Messieurs,

Entre les deux partis, le Parti Congolais du Travail dont Pascal Lissouba fut membre du comité central de 1972 à 1974 et l'Union panafricaine pour la démocratie sociale, qu'il a fondée en 1991, il y a eu bien des incompréhensions et bien des divergences. Mais là aussi, le respect dû à l'adversaire dans le combat démocratique et les vertus du dialogue ont toujours fini par l'emporter sur les querelles stériles.

Parti au pouvoir, le PCT est un parti fier et conquérant, porté par la vision du camarade président de son comité central. Premier parti de l'opposition, l'UPADS aspire légitimement à exercer de nouveau le pouvoir, fidèle en cela aux idéaux de son fondateur. C'est cela le jeu de la démocratie, lequel ne peut s'exercer que dans la paix retrouvée.

Mesdames et Messieurs,

Pour le Parti Congolais du Travail, au nom de qui je m'exprime devant vous, le deuil du président Pascal Lissouba ne doit pas être l'occasion de réécrire l'Histoire dans un sens ou dans un autre, encore moins de raviver les braises du passé. Ce doit au contraire être le moment fondateur d'une démocratie mature et apaisée et la confirmation de l'harmonie qui préside désormais aux relations entre nos deux partis, dans l'estime et la tolérance des convictions de chacun. C'est ce que veut le chef de l'Etat, le président Denis Sassou-N'Guesso. Et c'est j'en suis sûre ce qu'aurait voulu le président Pascal Lissouba.

Car ensemble, et avec toutes les autres forces politiques de paix et de progrès que compte notre pays, nous sommes le Congo.

**Je vous remercie.
Arlette Soudan-Nonault**

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les consommateurs sollicitent une place dans l'organe de régulation

Dans un échange avec le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, Léon Juste Ibombo, le 3 septembre à Brazzaville, le secrétaire exécutif de l'Observatoire congolais des droits des consommateurs (O2CD), Mermans Babounga Ngondo, a plaidé pour une représentativité des associations des consommateurs au sein du conseil de gestion de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE).

La loi instituant le fonds d'accès pour le service universel prend en compte la représentativité des associations des consommateurs, a rappelé Mermans Babounga Ngondo. Par contre celui du conseil de régulation de l'ARPCE n'a pas pris en compte cette représentativité alors que les consommateurs sont les principaux acteurs des marchés à réguler, a-t-il fait constater, soulignant que cela est une faiblesse dans la gouvernance de cette agence. « Il est vrai que la loi organique de l'agence ne prévoit pas une représentativité des associations des consommateurs, mais aujourd'hui les bonnes pratiques dans tous les pays même la capitalisation des agences de régulation dans notre pays voudraient que les associations des consommateurs qui sont les principaux acteurs du secteur puissent être représentées au sein de ce comité pour faire part de leur préoccupation », a déclaré Mermans Babounga Ngondo.

Une révision proposée

Selon le secrétaire de l'O2CD,



Le ministre Léon Juste Ibombo et Mermans Babounga

au niveau de l'agence de régulation du secteur de l'eau, de l'électricité, des communications, la représentativité des associations des consommateurs est prise en compte. « Par parallélisme de forme, nous plaçons pour la révision de la loi organique de l'ARPCE afin de prendre en compte la représentativité des associations des consommateurs au sein du conseil de régulation », a signifié le secrétaire exécutif de l'O2CD, évoquant la nécessité de réviser la loi organique de

l'ARPCE. L'Observatoire congolais des droits des consommateurs estime que cette révision permettra d'actualiser la loi organique de l'agence afin de prendre en compte les évolutions intervenues sur les secteurs à réguler après dix ans. Mermans Babounga Ngondo a salué les efforts entrepris par le gouvernement sur la dotation du secteur des postes et télécommunications en instrument réglementaire qui faisait largement défaut.

Gloria Imelda Lossele

COVID-19

Les hôteliers recevront un peu d'oxygène de l'État

L'information a été donnée récemment par la ministre du Tourisme et de l'Environnement, Arlette Soudan-Nonault, lors d'un échange avec les tenants des établissements hôteliers.

L'activité hôtelière qui constitue le socle du secteur du tourisme est considérablement touchée par la pandémie de la Covid-19. Ce secteur hôtelier a besoin d'une politique d'accompagnement afin de faire preuve de résilience face à cette pandémie. C'est dans ce cadre que la ministre du Tourisme et de l'environnement a souhaité s'entretenir avec l'ensemble des promoteurs et gérants des établissements hôteliers. Cet esprit de résilience qu'il y a au sein des grands hébergeurs exerçant au Congo, a été salué par la ministre. Car, à l'échelle internationale, le secteur de l'industrie touristique est en faillite, allant de 50% voire 80% du chiffre d'affaires. Au regard de tout cela, que de parler de façon générale, la ministre a voulu toucher du doigt, les problèmes de fond que minent ce secteur en cette période difficile.

« J'ai souhaité échanger avec vous de façon plus formelle pour aborder les questions relatives à cette pandémie et dans le secteur dans lequel vous évoluez, qui est celui de l'industrie touristique. Je voulais donc aborder avec vous des questions techniques, vous écouter, noter et apporter quelques réponses du côté du gouvernement », a indiqué la ministre.

L'occasion était tout indiquée pour la ministre Arlette Soudan-Nonault d'informer les tenants de ces établissements qu'une séance de

travail a été tenue avec le ministre de Finances et du Budget, Calixte Nganongo. « Nous sommes en train de compiler les documents avec la ministre de la Santé et de la Population. Et au prorata du quota financier que nous aurons sur l'ensemble des secteurs de l'Etat, nous allons voir en ce moment, quel est le pourcentage qui sera alloué aux hôtels réquisitionnés pour vous donner un peu d'oxygène. ... Voilà, là où nous en sommes avec le ministre des Finances », a fait savoir la ministre.

Elle a poursuivi ses propos en les rassurant que l'accord de principe a été obtenu : « Cela a été acté. Le problème qui se pose maintenant est celui de la disponibilité des ressources. D'un côté, il y a la volonté de régler le problème, ce qui est acté, et de l'autre, quelles sont les ressources qui seront mises à disposition et quand exactement ? C'est un peu ça la difficulté dans laquelle nous nous retrouvons ».

Un autre aspect non moins négligeable que le gouvernement propose aux hôteliers réquisitionnés et non réquisitionnés, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs évoluant dans le métier du tourisme, est de leur faciliter l'accès aux prêts avec les banques. La ministre leur a rappelé qu'ils ont également les syndicats très bien organisés et qui aux

côtés du gouvernement portent ce dossier. Le gouvernement a pris quelques mesures de facilitation pour vous permettre une forme de relance de l'économie à des taux préférentiels structurés et entendu avec leurs partenaires financiers, les banques.

Serge Kodja, gérant de Léon hôtel de la paix à Poto-Poto, s'est plaint du fait qu'ils n'ont pas été réquisitionnés, mais ont mis des travailleurs en congé technique. Comment le gouvernement entend accompagner ces hôtels non réquisitionnés ? Au personnel des métiers de l'hôtellerie, la ministre a demandé beaucoup de patience et de responsabilité. « La gestion des ressources humaines n'est pas facile. Je ne pense pas qu'il y ait la mauvaise foi de vos directeurs ou directrices dans le cadre de la gestion de tous les aspects inhérents à cette période de confinement ou mieux de Covid-19... »

Les hôteliers pensent que l'ouverture des frontières aériennes est un atout pour leurs établissements d'hébergement mais, le couvre-feu a un impact négatif sur leurs activités. Ils souhaitent que le gouvernement puisse revoir les heures décréées pour le couvre-feu.

A l'issue de cette rencontre, Ongagna, gérant de l'hôtel Paternel 2, s'est dit satisfait et attend voir l'aboutissement de ces promesses.

Bruno Okokana

ENSEIGNEMENT

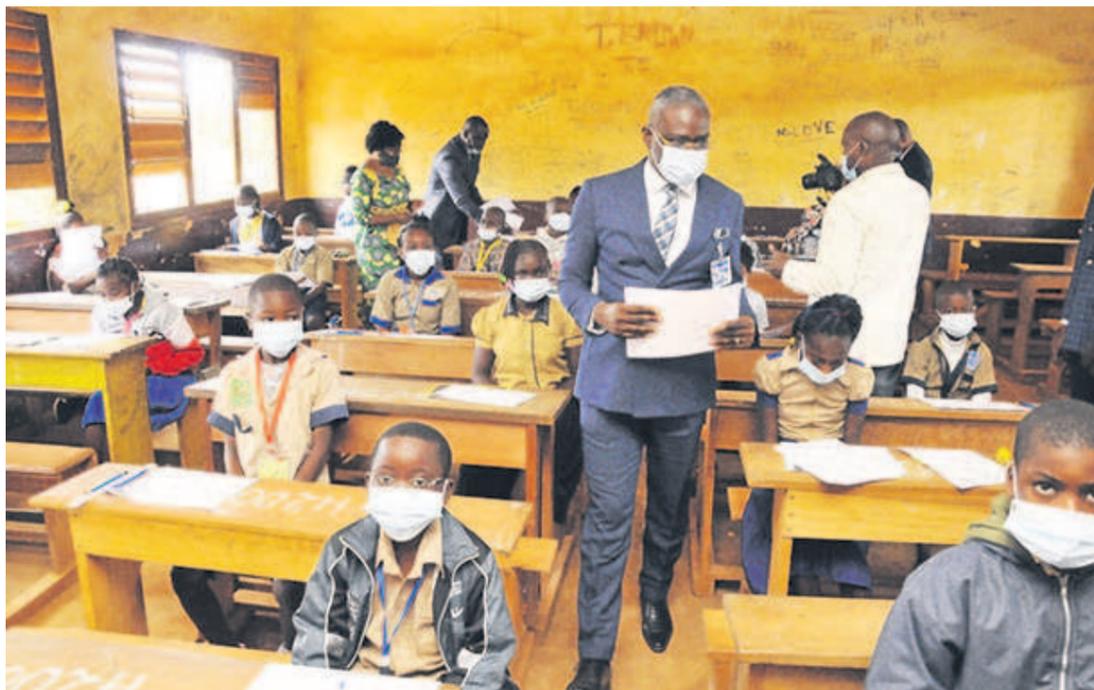
Les cours vont reprendre au préscolaire et à l'université

Les établissements d'enseignement supérieur seront les premiers à ouvrir les portes aux étudiants dès le lundi 21 septembre en mode présentiel ou à distance, souligne le communiqué final de la neuvième réunion de la Coordination nationale de la gestion de la pandémie de Covid-19 tenue le 4 septembre à Brazzaville.

La rentrée académique 2020-2021 aura lieu le 1er février 2021. Mais dès le 21 du mois en cours, les étudiants des établissements de l'enseignement supérieur publics et privés reprendront les cours pour terminer l'année bouleversée pendant la période de confinement lié à la pandémie de Covid-19. Par ailleurs, la rentrée scolaire, pour les élèves des enseignements général, technique et professionnel, est fixée au lundi 12 octobre.

Mode d'enseignement

Pour les enseignements qui nécessitent la présence des élèves en classe dans ce contexte d'état d'urgence sanitaire, tout se fera en respectant scrupuleusement le protocole sanitaire qui sera élaboré par le ministère en charge de la Santé après consultation du ministère de l'Enseignement supérieur et des directions des établissements concernés. Par ailleurs, il est autorisé à réaliser les enseignements à



Le ministre de l'Enseignement primaire et secondaire avec les élèves lors d'un concours cette année

distance, à tous les niveaux de l'école primaire, du collège et du lycée, dans les grandes villes du pays, notamment à Brazzaville et à Pointe-Noire. « Les classes pléthoriques pourraient être éclatées. Et, il est possible de faire en sorte que ceux qui sont en classe d'examen aient cours lundi,

mercredi et vendredi. Ceux en classe de passage, mardi, jeudi et samedi. Tout ceci est en cours de réflexion », a indiqué le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, lors d'un échange avec les acteurs de la communauté éducative, le 5

septembre à Brazzaville.

Les classes de passage

Le ministre Anatole Collinet Makosso a indiqué qu'avant le 12 octobre, date retenue pour la rentrée scolaire 2020-2021, les élèves en classe de passage n'ayant pas suivi des enseignements du troisième trimestre,

vont bénéficier des cahiers d'activités. Ils auront au plus quatre semaines pour revisiter les cours prévus pour le troisième trimestre. Selon le ministre, les élèves qui ont réalisé une moyenne comprise entre 9 et 9,99 pour le secondaire, 4 et 4,99 pour le primaire feront une évaluation qui permettra de déterminer s'ils passent en classe supérieure ou pas.

« Le gouvernement a tout fait pour que le pays ne puisse pas connaître une année blanche en assurant la continuité pédagogique lors du confinement. La population aussi a joué sa partition en respectant les mesures barrières définies par l'exécutif pour sauver l'école car les parents n'ont pas eu peur de ramener leurs enfants en classe d'examens de reprendre les cours pendant cette période. On peut dire que la Covid-19 est une leçon pédagogique de gestion de risque en situation de crise », a conclu Anatole Collinet Makosso.

Rominique Makaya

CHU

Les syndicalistes rejettent la nomination d'un expatrié au poste de directeur général

L'intersyndicale du Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville vient de publier, le vendredi 6 septembre à Brazzaville, une déclaration dans laquelle elle exige qu'un expatrié ne doit plus diriger cet établissement sanitaire.

Selon elle, la gestion du CHU ne pourrait être de ce point de vue néo libérale, calquée sur la gestion d'une entreprise quelconque, productrice des biens matériels.

« Dans ce contrat signé avec l'Unité de santé internationale (USI) du Canada, il est clairement stipulé que ces prestataires n'ont aucune obligation de résultat vis-à-vis du gouvernement congolais, pendant qu'à travers le monde, la GAR « gestion axée sur le résultat » est devenue une principale préoccupation des gestionnaires », a souligné l'intersyndicale du CHU. Elle dénonce également la mauvaise gestion des fonds spéciaux d'appui à la relance affectés à l'équipe canadienne par le gouvernement pour le fonctionnement du CHU (pharmacie, laboratoire et imagerie médicale), près de six cents millions restés bloqués au Canada. Aucune relance de ces services n'a été assurée, indique l'intersyndicale. « Nous exigeons le rapatriement de ces fonds. Cela prouve l'inefficacité de cette équipe de l'USI. Alors qu'en 2019, six milliards, soit quatre trimestres de subvention, de fonctionnement et d'équilibre du CHU ont été bel et bien décaissés par le Trésor public à son profit sans un seul résultat probant : ni réparation,



L'intersyndicale prononçant sa déclaration

ni achat d'appareils neufs, tandis que sur le marché des équipements sus-cités un scanner coûte moins de quatre cent mille franc FCFA, un fauteuil dentaire moins de cinquante millions de FCFA », ont déploré les agents du CHU dans leur déclaration. Autres plaintes, l'intersyndicale a énuméré cinq mois de salaires impayés et l'arrêt depuis plus de deux ans du scanner, trois ans pour l'IRM, cinq ans pour la cobaltothérapie. Aucun fauteuil dentaire ni radio panoramique ne fonctionne, paralysant les consultations externes dans ce secteur. De même tous les groupes électrogènes de secours sont tombés en panne y compris les appareils de consultations d'ophtalmologie, d'ORL et de réadaptation alors que pendant l'arrivée de

M. Sylvain Villiard, expert canadien, une bonne partie de ces équipements fonctionnait encore, souligne la déclaration. A cela s'ajoute le manque d'eau potable. D'après l'intersyndicale, les preuves de l'échec de la pratique de ce contrat sont irréfutables. Ces prestataires ont excédé dans l'attribution des marchés de gré à gré à certain cadre du ministère de la Santé, foulant aux pieds les recommandations des audits et la réglementation en vigueur. Et enfin, selon elle, la nomination d'un nouveau prestataire expatrié n'a pour seul objectif que la gestion des six milliards en cours de décaissement par la BDEAC, afin de le manipuler dans le choix des fournisseurs (...).

Guillaume Ondzé

EXAMENS D'ETAT

Les résultats des brevets techniques et professionnels performants

La délibération des résultats des brevets techniques et professionnels a eu lieu le 4 septembre à Brazzaville. Le directeur des examens et concours techniques et professionnels, Joseph Moukila, s'est réjoui de ces résultats dont il note une progression par rapport à l'année antérieure.

Pour le Brevet d'études techniques (BET), quatre mille quatre cent quarante ont été déclarés admissibles sur cinq mille cinq cent quarante inscrits, représentant un pourcentage de 75,27%.

Quant au BT qui compte différentes spécialités, sur deux cent quatre-vingt-trois inscrits, deux cent quarante et un candidats passeront les épreuves du deuxième tour, soit un taux de réussite de 85,46%. Au Brevet d'études professionnelles (BEP), l'examen s'est déroulé en un seul tour pour deux options (maintenance et diesel). A l'option maintenance, sur les vingt-sept inscrits, vingt-trois sont admis, soit un pourcentage de 92% alors que pour l'option diesel, quarante candidats ont réussi à leur examen, trois échoués, soit un pourcentage de 95%. Les résultats du BEP à deux tours concernent notamment la filière commerce, secrétariat et hôtellerie. Au commerce, soixante et un candidats sont admissibles, soit un pourcentage de 62,24% tandis que pour le secrétariat, sur les dix-sept inscrits huit reviendront pour le deuxième tour, soit un pourcentage de 47,05%. Pour l'hôtellerie, douze candidats sont admissibles, deux ajournés, soit 92,30%.

Commentant ces résultats, le directeur des examens et concours techniques et professionnels, Joseph Moukila, a indiqué qu'« il y a une évolution qui témoigne la détermination des apprenants ». Signalons que les résultats du Brevet de technicien forestier (BTF) et ceux des centres de formation d'apprentissage seront publiés très bientôt.

Fortuné Ibara

COVID-19

Pas de vaccination généralisée avant mi-2021 selon l'OMS

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a indiqué ne pas s'attendre à une vaccination généralisée contre la Covid-19 avant mi-2021 tandis que les préparatifs pour la distribution d'un vaccin s'accroissent aux Etats-Unis.

«Comme vous le savez, un nombre considérable de candidats sont maintenant entrés dans la phase 3 des essais. Nous en connaissons au moins 6 à 9 qui ont déjà parcouru un long chemin en termes de recherche», a déclaré une porte-parole de l'OMS, Margaret Harris, lors d'un point de presse à Genève. «Mais en termes de calendrier réaliste, nous ne nous attendons vraiment pas à voir une vaccination généralisée avant le milieu de l'année prochaine», a-t-elle ajouté.

La porte-parole a expliqué que la phase 3 des essais cliniques - c'est-à-dire l'étape de tests massifs sur des volontaires - prenait du temps car les scientifiques doivent vérifier si le vaccin est efficace et sûr.

Plusieurs dirigeants d'entreprises pharmaceutiques se sont engagés pour leur part jeudi à

«ne rogner sur rien» et à respecter les normes de sécurité dans la course au vaccin contre la Covid-19, en dépit d'appels parfois insistants à lui préférer la rapidité. Mais «la bonne nouvelle, c'est que les fabricants font déjà des paris sur celui qui sera probablement le vaccin et qu'ils réfléchissent déjà à la manière dont ils pourront augmenter la production de vaccins une fois que nous saurons lequel sera utilisé», a souligné Margaret Harris.

La concurrence fait rage pour mettre au point un vaccin contre la Covid-19.

Aux Etats-Unis, pays le plus en-deuil au monde, les Centres de prévention et de lutte contre les maladies ont demandé urgemment aux Etats de faire le nécessaire pour que les centres de distribution d'un futur vaccin puissent être complètement opé-

rationnels d'ici le 1er novembre 2020, soit juste avant l'élection présidentielle. Fin août, le président américain Donald Trump avait par ailleurs promis un vaccin cette année contre la Covid-19.

A Genève, Soumya Swaminathan, scientifique en chef à l'OMS, a expliqué cette semaine que l'organisation a travaillé avec des experts du monde entier, notamment de l'Agence américaine des médicaments et de l'Agence européenne des médicaments, pour proposer des critères en matière de sécurité et d'efficacité des futurs vaccins. «Nous aimerions voir un vaccin ayant une efficacité d'au moins 50%, de préférence supérieure», a-t-elle annoncé.

Quand au vaccin en cours de développement en Russie, une étude préliminaire publiée dans la revue britannique The Lancet montre qu'il déclenche bien une réponse immunitaire et n'a pas entraîné d'effets indésirables graves, ce qu'avait affirmé le gouvernement russe, il y a un mois mais sans publier ses données. Ces résultats ne prouvent pas encore que le vaccin protège efficacement contre le coronavirus.

Julia Ndeko avec AFP

« L bonne nouvelle, c'est que les fabricants font déjà des paris sur celui qui sera probablement le vaccin et qu'ils réfléchissent déjà à la manière dont ils pourront augmenter la production de vaccins une fois que nous saurons lequel sera utilisé »

JURIDICTION INTERNATIONALE

Fatou Bensouda blacklistée par les Etats-unis, la CPI rétorque

La Cour pénale internationale a condamné les sanctions économiques imposées par Washington à l'encontre de sa procureure Fatou Bensouda.

Le secrétaire d'Etat américain, Michael Pompeo, a annoncé l'imposition de sanctions économiques contre la procureure de la CPI Fatou Bensouda, accusant la Cour de «tentatives illégitimes de soumettre des Américains à sa juridiction». Cette accusation est portée contre la procureure Fatou Bensouda, et un autre membre de la Cour, Phakiso Mochochoko, alors que le tribunal tenterait de vérifier si les forces américaines ont commis des crimes de guerre en Afghanistan. «Les sanctions visent Fatou Bensouda font suite à un décret publié début juin par le président américain, Donald Trump, autorisant des sanctions économiques contre les personnes étrangères directement engagées dans les efforts de la CPI pour enquêter sur le personnel américain ou allié, et ceux qui l'ont matériellement aidé dans ces efforts.

Ces sanctions concernent notamment le gel d'avoirs éventuels aux Etats-Unis des personnes visées et l'interdiction de leur accès au système financier américain», indique un communiqué la CPI. Washington a toujours critiqué la CPI depuis sa

création en 2004 par le Statut de Rome. Avec la Russie et la Chine, les Etats-Unis sont l'un des 12 pays ayant refusé de souscrire à sa juridiction. La Cour a condamné les sanctions économiques américaines et dénoncé « une nouvelle tentative d'interférer avec l'indépendance de la justice et des poursuites de la Cour et son travail crucial pour lutter contre les crimes graves qui touchent la communauté internationale, conformément au Statut de Rome de la CPI ».

Le président de l'Assemblée des Etats Parties (AEP) au Statut de Rome, O-Gon Kwon, a rejeté les mesures américaines les qualifiant de «sans précédent et inadmissibles contre une organisation internationale fondée par un traité. L'absence de coopération américaine ne devait pas empêcher la CPI de se pencher sur les crimes commis entre 2003 et 2010, selon la procureure. «Nous ne tolérerons pas les tentatives illégitimes de la CPI pour soumettre les Américains à sa juridiction», a insisté Mike Pompeo.

Noël Ndong

FAITS MARQUANTS

* Israël est le pays où les contaminations accélèrent le plus vite (+57%, soit 2.202 nouveaux cas par jour) parmi ceux ayant enregistré plus de 1.000 cas quotidiens en moyenne au cours de la semaine écoulée. Suivent la France (+36%, 5.783), l'Indonésie (+36%, 3.054), le Népal (+25%, 1.049) et le Royaume-Uni (+24%, 1.434). A l'inverse, les plus fortes décrues sont observées en Afrique du Sud (-20%, 2.104 nouveaux cas par jour), aux Philippines (-17%, 3.260), en Ethiopie (-17%, 1.258), en Iran (-15%, 1.850) ainsi qu'en Colombie (-13%, 8.507).

* A l'échelle du monde, la pandémie est en légère augmentation (+6%) avec une moyenne de 265.688 nouveaux cas quotidiens. Par région, la tendance est à l'accélération en Europe et en Asie (+12% par rapport à la semaine passée), au Moyen Orient (+6%) et en Amérique latine/Caraïbes (+3%). Pour les autres continents, la tendance est à la décélération en Océanie (-26%), en Afrique (-12%) et très légèrement en Amérique du Nord (-1%).

* 870.000 morts dans le monde. Les Etats-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec près de 186.806 décès. Suivent le Brésil (124.614 morts), l'Inde (68.472), le Mexique (66.329) et le Royaume-Uni (41.527).

* Nouvelles restrictions en Europe. A Madrid, l'évolution de l'épidémie préoccupe le gouvernement. La région de plus de 6,5 million d'habitants représente près d'un tiers des plus de 29.000 morts du Covid-19 dans le pays. Et sur les sept derniers jours, la capitale concentre 30% des nouveaux cas détectés. Les réunions sont désormais limitées à 10 personnes, cocktails et danses interdits lors des mariages. De nouvelles mesures face à l'explosion de cas.

En France 22 écoles ont été fermées ainsi qu'une centaine de classes, en raison de cas avérés. En Belgique, un des principaux sites de production du numéro un mondial de la bière AB InBev a été mis à l'arrêt depuis jeudi en raison de la découverte d'un foyer d'infection au coronavirus.

Le gouvernement britannique a reconnu pour sa part une certaine confusion créée par les différentes exigences de quarantaine imposées par les nations du Royaume-Uni aux voyageurs (Ecosse, Pays de Galles, Angleterre), qui mécontentent les secteurs aérien et du tourisme.



ADIAC NEWSLETTER

L'information du Congo et de sa région en **UN CLIC !**

Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter et restez informé des principaux faits marquants de l'actualité



ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT



www.adiac-congo.com/content/newsletter

Entrez votre adresse email

VALIDER

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

Brazzaville 84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
(+ 242) 05 532 01 09
info@lesdepeschesdebrazzaville.fr

CHAMPIONNAT DU MONDE HANDBALL

L'IHF présente le ballon officiel de la compétition

A environ cinq mois du début de la 27^e édition du tournoi mondial de handball senior homme, la Fédération internationale de handball(IHF) a dévoilé la marque du ballon et d'autres spécificités de cette compétition prévue du 14 au 31 janvier 2021 en Egypte.

La conception du ballon aurait été inspirée, selon l'instance suprême du handball mondial, du ballon officiel des autres compétitions de l'IHF, des couleurs du drapeau égyptien et des hiéroglyphes symbolisant l'histoire de l'ère pharaonique égyptienne.

La spécificité de cette balle ne s'arrête pas uniquement à son design. Il serait doté « d'un matériau de recouvrement de qualité supérieure qui améliorerait le contrôle du ballon, avec une construction en panneaux de mousse souple, offrant un toucher plus doux et permettant une meilleure prise », peut-on lire sur le site de l'IHF. Le ballon officiel personnalisé (taille 3) et les autres modèles seront disponibles à l'achat sur des marchés ciblés, à partir d'octobre prochain.

Le continent africain sera représenté dans cette compétition par sept nations à savoir : l'Égypte; la Tunisie; l'Algérie; l'Angola; le Cap-Vert; la République démocra-

tique du Congo et le Maroc. Ils ont obtenu leur ticket au terme de la vingt-quatrième édition de la Coupe d'Afrique des nations(CAN) qui s'était déroulée du 16 au 26 janvier dernier en République tunisienne.

Très motivée depuis plusieurs années, l'Égypte se trouve actuellement au sommet du handball continental.

Après avoir remporté le 26 janvier la CAN, en battant en finale le pays hôte, la Tunisie (27-22), les Pharaons sont au mieux de leur forme et cette consécration est un motif de satisfaction et d'assurance pour cette grande nation de handball. Elle compte désormais sept trophées de CAN et, l'an prochain, elle participera pour la quatorzième fois

au championnat du monde de la discipline. Ce pays reste l'une des cartouches les plus sûres du continent dans cette édition mondiale.

Le champion d'Afrique 2018 et l'actuel deuxième du continent, la Tunisie figure également parmi les grandes nations de handball. Avec quatorze participations, dont leur meilleur résultat remonte à 2005(4e), les Aigles de Carthage restent les meilleurs d'Afrique avec dix titres. Troisième au niveau continental, grâce à leur victoire (32-27) face à l'Angola, lors des matchs de classement de la CAN, les Fenecs de l'Algérie sont également des habitués de ce championnat du monde, puisqu'à l'exception des éditions 1978- 1993-2017 et 2019, les Algériens participent régulièrement à ce grand tournoi mondial. De leur côté, les Angolais disputeront leur cinquième participation au plan mondial. Les Palancas Negras peinent à s'imposer mondialement du fait que leur meilleur classement remonte à 2005(20^e).

Pour sa première participation à la CAN senior homme de handball, le Cap-Vert a été la grande révélation de cette compétition continentale. Auteur d'un premier tour parfait, l'équipe considérée comme une surprise au second tour a tout simplement séduit par ses belles prestations jusqu'à terminer à la cinquième place devant le Maroc qu'elle a battu (37-28). Malgré leur six participations au Mondial, les Lions de l'Atlas(Maroc) devraient batailler fort, afin d'éviter de faire une piètre figure dans cette compétition, qui aura lieu dans la capitale égyptienne. Tombeuse du Gabon pendant les matchs de classement pour les septième et huitième places, la République démocratique du Congo était le dernier pays du continent à valider son ticket pour le mondial, puisqu'elle a occupé, sans peine, le septième rang. Les Congolais, comme les Cap-verdiens, découvriront, pour la première fois, le handball de haut niveau.

Rude Ngoma



NÉCROLOGIE

Jean Bruno Ndokagna, agent des Dépêches de Brazzaville, Charles Ambeto, (Virginie, Gisèle, Norland, Justine, Dan, Jurice, Merlin Ambeto et Koumou Jackson) Iboko ont la profonde douleur de vous annoncer le décès en France, le 25 août 2020, de leur grand-frère, oncle et père, Norbert Iboko, ancien préfet et député d'Owando. La veillée mortuaire se tient au n°84 bis, rue Kouyous à Poto-Poto. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



La famille Mayinguidi informe les parents, amis et connaissances du décès le 22 août 2020 à Brazzaville de leur oncle, grand-père et père, Pierre Mayinguidi. La veillée mortuaire se tient au n°701, rue Fila Jean-Baptiste, à Makélékélé. La date de l'inhumation sera fixée ultérieurement. Papa repose en paix.



PROGRAMME DES OBSÈQUES DE MME OBA APOUNOU, NÉE ALPHONSINE INGOBA

Samedi 5 septembre 2020
9 heures : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville ;
de 12 heures à 19 heures : recueillement au domicile sis quartier Mpila à côté du rond point « Pointe Hollandaise ».
Dimanche 6 septembre 2020
10 heures : départ de la dépouille pour le district d'Oyo, via aéroport de Maya-Maya ;
15 heures : arrivée de la dépouille mortuaire et recueillement familial au domicile d'Oyo.
Lundi 7 septembre 2020
10 heures : suite du recueillement suivi de l'inhumation au cimetière familial d'Oyo ;
15 heures : retour au domicile d'Oyo et fin de la cérémonie.
NB : le strict respect des mesures barrières est de rigueur.



PARCELLE À VENDRE

168 Avenue Tchibanda vers Miambandzila OCH - Pointe-Noire
Dimension 25/20 -:- 50 millions à débattre
Contact : 05 345 12 89 / 06 603 42 81



MERCATO

Lionel Messi reste au FC Barcelone

Le sextuple ballon d'or a annoncé, le 4 septembre, qu'il honorerait la dernière année de son contrat avec le club catalan au moins jusqu'à la saison prochaine, date de la fin dudit contrat.

Le feuilleton Messi touche à sa fin. Ces dernières semaines, l'attaquant argentin a, une fois de plus, fait la Une des médias suite à l'annonce de son départ, après deux décennies passées dans son club formateur. Déterminé à quitter le FC Barcelone en mi août, Lionel Messi estime, aujourd'hui, que son cœur bat encore pour les Blaugranas. Dans une interview accordée à Goal, il a expliqué que « J'ai dit à la direction que je voulais partir, tout au long de la saison. Mais le président me disait toujours qu'on en parlerait plus tard. Il ne faisait pas attention à

ce que je disais. J'ai été contraint d'envoyer un burofax pour qu'on m'écoute. Je pensais que c'était le moment, que le club avait besoin de gens plus jeunes et je pensais avoir terminé mon cycle ici, (...) Je voulais partir parce que je pensais vivre heureux sur mes dernières années de footballeur. Dernièrement je n'ai pas trouvé le bonheur au sein du club ».

Dos au mur, les hautes sphères catalanes se sont évertuées à s'accrocher à la clause libératoire du joueur estimée à 700 millions d'euros. C'est d'ailleurs cette fameuse clause qui a



provoqué les multiples divergences d'opinions entre Jorge Messi père et agent de l'international argentin et Josep Maria Bartomeu président des

Blaugranas. En parallèle, la Liga a également défendu le FC Barcelone dans ce dossier en exigeant que Lionel Messi paye la clause libératoire

s'il souhaitait vraiment s'envoler vers d'autres cieux.

« Je vais continuer dans le club car le président m'a dit que la seule façon de partir était de payer les 700M d'euros de clause et que cela est impossible. Il y avait un autre moyen et c'était d'aller au procès. Je n'irai jamais au tribunal contre le Barca car c'est le club que j'aime », a expliqué le natif de Rosario, en Argentine. Il a, par ailleurs, précisé « qu'on ne sait pas ce qui va se passer, avec un nouvel entraîneur, des nouvelles idées. C'est bien, mais encore faut-il se donner les moyens d'avancer », a-t-il ajouté.

Ce joueur de 33 ans est arrivé au FC Barcelone en 2000 alors qu'il n'avait que 13 ans. Il a ainsi débuté sa carrière professionnelle en 2004 et a remporté quatre Ligues des champions, dix championnats d'Espagne et six Coupes d'Espagne avec ce club.

Rude Ngoma

« Je vais continuer dans le club car le président m'a dit que la seule façon de partir était de payer les 700M d'euros de clause et que cela est impossible. Il y avait un autre moyen et c'était d'aller au procès. Je n'irai jamais au tribunal contre le Barca car c'est le club que j'aime »

Diangana à West Bromwich Albion, Mossi signe à Neuchâtel Xamax, Tisserand vers Fenerbahçe

D'après la presse anglaise, le jeune joueur Grady Diangana (22 ans) devrait s'engager avec West Bromwich Albion (Premier League anglaise) pour 12 millions de Livres

du Fc Wil (D2 Suisse) en juillet à la fin de son bail, il rejoint Neuchâtel Xamax récemment relégué en D2 Suisse. Avec 6 sélections avec les Léopards de la RDC, Antony Mossi

Congolais de souche, Arnold Budimbu. Libre depuis début août après son passage à GKS Tychy (D2 Pologne), l'ancien joueur de Nuremberg et de Darmstadt revient donc en Allemagne.

Parti libre d'Huddersfield (Championship anglaise) après quatre saisons, Elias Kachunga jouera la saison prochaine à Sheffield Wednesday (Championship). L'attaquant international congolais formé au Borussia de Monchengladbach (D1 Anglaise) n'a inscrit que trois buts et délivré 5 passes décisives en 37 matchs toutes compétitions confondues avec Huddersfield. Il pouvait s'engager avec Hambourg (D2 Allemagne), mais a préféré rester en Angleterre. Elias Kachunga a au total disputé 128 matchs pour 17 buts et 10 passes décisives toutes compétitions confondues en quatre saisons à Huddersfield Town.

Enfin, l'on parle de plus du départ du défenseur international congolais Marcel Tisserand de Wolfsburg en Allemagne vers Fenerbahçe en Turquie. Le joueur formé à Monaco en France serait déjà en Turquie et qu'un accord aurait été trouvé pour 2 millions d'euros entre Wolfsburg et le Fener.

Gabriel Charpentier vers la Reggina en Série B

Récemment recruté par le Genoa, Gabriel Charpentier devrait d'abord parfaire ses gammes en Série B : selon la presse calabraise, l'atta-

quant de 21 ans va être prêté jusqu'en juin à la Reggina 1914

Candidate affichée à la montée en Série A, la Reggina, qui

devra donc patienter avant de découvrir la Série A. Mais à 21 ans, après être passé par l'anonymat du championnat lituanien (5 buts et 2 passes



sterling. Formé West Ham, Diangana a participé à la montée de WBA en Premier League. La saison dernière, il a disputé 31 matchs pour 8 buts et 7 passes décisives, toutes compétitions confondues. Il continue donc avec West Brom, repoussant les offres d'Ajax d'Amsterdam et de Celtic Glasgow.

Un autre congolais qui change d'air, c'est le gardien de but international Antony Mossi (26 ans). Libre depuis son départ

sera la doublure de Laurent Walthert à Neuchâtel, sans cependant baisser les bras en travaillant et espérer une place de numéro 1, lui qui est professionnel depuis 2012 et a déjà 105 matchs. Au Fc Wil, il n'a disputé que 9 matchs juste après la blessure du gardien titulaire. Pour sa part, le milieu défensif international Wilson Kamavuaka a paraphé un contrat d'une saison avec option avec Duisburg (D3 Allemagne). Il y rejoint un autre



a déjà enregistré les arrivées de Jérémy Ménez, de Peli (prêté par l'Atalanta), devrait officialiser le prêt pour une saison de Gabriel Charpentier.

Révéle la saison dernière à Avellino (6 buts en 15 matchs de Série C), le natif de Pointe-Noire a vu sa cote monter en Italie. Et c'est finalement en faveur du Genoa que l'ancien Nantais s'est engagé jusqu'en juin 2023 (avec une année supplémentaire en option).

Cet avant-centre complet, sélectionnable par le Congo,

décisives en 20 matchs entre mars et août 2019 avec le Spartaks Jurmala), l'attaquant de 21 ans a mis sa carrière sur les bons rails et franchit les étapes une par une.

Rappelons que la saison dernière, il avait subi une opération à un genou (enlèvement du ligament croisé) après s'être blessé lors de la 18e journée, début de décembre. Fin septembre, lors de la reprise de la Série B, il mettra fin à neuf mois sans match officiel. Enfin...

Martin Engimo et Camille Delourme

ASSASSINAT DE FLORIBERT CHEBEYA

La FBCP recommande la traque de toutes les personnes impliquées

L'ONG appelle la justice militaire à aller au-delà de l'arrestation du major Christian Ngoy Kenga Kenga, qui vient d'être interpellé à Lubumbashi et transféré à Kinshasa, en arrêtant toutes les personnes citées et impliquées dans ce double meurtre des deux défenseurs des droits de l'Homme.

Affirmant avoir appris par les médias l'arrestation du principal auteur de l'assassinat de deux défenseurs des droits de l'Homme, Floribert Chebeya et Fidèle Bazana, le major Christian Ngoy Kenga Kenga, le 3 Septembre 2020, à Lubumbashi et son transfèrement à Kinshasa, la Fondation Bill Clinton pour la paix (FBCP) pense que cette interpellation constitue une grande avancée dans cette affaire. Mais, l'ONG dit attendre des autorités de la RDC d'interpeller toutes les personnes impliquées dans ce double meurtre. « La FBCP profite de cette occasion pour remercier les services de sécurité, qui ont mis la main sur lui et demande également à la justice militaire de ne pas arrêter que le colonel Ngoy Kenga Kenga mais aussi de procéder sans tarder à l'interpellation et l'arrestation du général John Numbi et tous ceux qui sont impliqués tant sur le plan politique que militaire dans le double assassinat des défenseurs des droits hu-



Le major Christian Ngoy, lors de sa collation de grade académique, en août 2017/DR.

ains », a souligné cette ONG dans un communiqué signé le 4 septembre par son président, Emmanuel Adu Cole. Il y a quelques jours, rappelle-

t-on, cette association, faisant foi à des enquêtes menées par ses services, a regretté que certaines personnes citées et condamnées dans l'affaire de ce

double assassinat de Floribert Chebeya et de Fidèle Bazana, dont les policiers qui ont commis ce meurtre, vivent en liberté à Lubumbashi, dans l'ex-Katanga.

Une vie paisible et en liberté à Lubumbashi

Selon la FBCP, le major Ngoy Kenga Kenga s'était soustrait de la justice militaire, après l'assassinat du défenseur des droits de l'Homme Floribert Chebeya et de son chauffeur Fidèle Bazana, au début du mois de juin 2010 à Kinshasa. « On le croyait tantôt au Rwanda, tantôt en Tanzanie alors que l'homme n'était qu'à Lubumbashi où il se la coulait douce sous la protection de son mentor, malgré plusieurs témoignages dont celui du journaliste congolais indépendant Timothée Shutsha, basé en Belgique », révèlent des sources proches de cette ONG de défense des droits de l'Homme établie en RDC, notant que cet officier de la police avait fui Kinshasa avec certains de ses hommes cités et condamnés dans cette affaire dont Ngoy

Kabata et l'adjudant Jacques Mugabo. La FBCP indique que le principal assassin de Floribert Chebeya et de Fidèle Bazana a même fait ses études universitaires et les a terminées dans toute quiétude à l'Institut supérieur des études sociales en août 2017. Ce journaliste auquel plusieurs sources font référence, Timothée Shutsha, a également révélé que les services spéciaux et l'armée étaient au courant de la présence à Lubumbashi de ce fugitif recherché par la justice militaire. Mais, soulignent-elles, personne n'osait broncher, de peur d'être réprimée par son mentor, le général John Numbi, surnommé « empereur Néron » dans les milieux des droits de l'homme

Lucien Dianzenza

MÉDIAS

Des chaînes de télévision et les télédistributeurs appelés à se conformer à la loi

Un moratoire de trente jours a été accordé aux chaînes de télévision et télédistributeurs œuvrant dans l'illégalité en vue de se mettre en ordre.

Le ministre d'État en charge de la Communication et des médias, et porte-parole du gouvernement congolais, David-Jolino Makelele, vient de lancer un ultimatum aux opérateurs des chaînes de télévision (éditeurs de programme) et les télédistributeurs œuvrant dans l'illégalité et le non-respect des textes réglementaires.

Dans un communiqué signé le 31 août 2020, le ministre Makelele leur a lancé un moratoire de trente jours, à dater de la signature de ce communiqué, en vue de se conformer à la législation en la matière.

Selon ce document, en cas de non-régulation à l'issue de ce délai, le ministre se réserve le droit d'interrompre le signal des opérateurs non en règle vis-à-vis du trésor public. « Ce, avec toutes les conséquences administratives et financières qui s'imposent », précise David-Jolino Makelele dans cette mise en garde.

L.D.

COVID-19

Les interventions de l'Unicef dans la riposte contre la pandémie en RDC

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) a été très actif dans la lutte contre la propagation de la Covid-19 en République démocratique du Congo, depuis la déclaration du premier cas le 10 mars 2020 à Kinshasa.

Au cours d'une récente intervention télévisée, deux cadres de l'organisation onusienne, Dr Agnès Fariala et Pierre Fuamba, respectivement spécialiste de santé et chargé de l'eau, hygiène et assainissement, ont présenté les actions et interventions de l'Unicef dans le cadre de la riposte contre la Covid-19 en RDC. L'on note d'emblée que l'Unicef a fait une dotation d'équipements et médicaments, ainsi que mener des campagnes de sensibilisation auprès de la population dans les 26 provinces du pays. L'Unicef a aussi apporté de l'aide substantielle dans l'élaboration et la mise sur pied du plan de riposte nationale au coronavirus.

Selon le Dr Agnès Fariala, les motivations de l'Unicef dans la riposte contre la Covid-19 se déterminent par la protection et la prise en charge des enfants dont les parents ont été testés positifs, placés en quarantaine et admis aux soins appropriés. L'expression « Si l'adulte est protégé, l'enfant le sera aussi » traduit à suffisance l'engagement de l'Unicef dans ses missions dans la riposte à la Covid-19, a-t-elle indiqué. Dr Agnès a révélé que l'Unicef a doté le secrétariat technique de la riposte en RDC et des formations sanitaires d'équipements et

médicaments de prévention et de lutte contre la pandémie pour un coût évalué à 4 millions de dollars américains.

L'on retient aussi que cet organe du système onusien a implanté 11 bureaux de coordination pour les 26 provinces, et accompagné les autorités sanitaires dans le mécanisme de coordination de riposte contre la Covid-19. Au sujet du rapport entre la pandémie et l'eau, l'hygiène et l'assainissement, Pierre Fuamba a laissé entendre que l'on ne peut pas dissocier l'eau, l'hygiène et l'assainissement, et que la négligence de ces trois facteurs faciliterait un environnement malsain et

propice à des contaminations et même à la propagation de la Covid-19. Dr Agnès Fariala a ajouté que le partenariat Unicef-RDC va se poursuivre, et l'instance onusienne a même entrepris des démarches auprès des bailleurs des fonds pour financer ses missions. Quant à lutter contre les conséquences néfastes de la Covid-19 sur la protection et la bonne nutrition de l'enfant, deux autres experts ont été précis sur les interventions de l'Unicef. Florent Boto et Rosette Tiende, respectivement spécialiste de protection de l'enfant et chargée de nutrition à l'Unicef ont affirmé que l'Unicef s'est impliqué dans l'élaboration

et la mise en œuvre de la réponse « Protection de l'enfance à la Covid-19 ». D'après Florent Boto, la motivation de l'Unicef dans son intervention procède du constat fait lors de son apport dans la protection et la nutrition de l'enfant lors de la lutte contre l'épidémie d'Ebola dans l'Est du pays. L'Unicef, a-t-il expliqué, a recruté des personnes communautaires comme agents psychosociaux afin de soutenir les efforts des agents nationales de la santé en leur fournissant tout renseignement sur les besoins réels des contaminés d'Ebola, de les soigner équitablement et de prendre en charge leurs ménages, en particulier les enfants, en s'occupant principalement de l'aspect protection et nutritionnel.

Pour sa part, Rosette Tiende a parlé du programme d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et son importance, la prévention et la lutte contre la malnutrition chronique, aiguë, sévère et par carence. Elle a aussi évoqué l'impossibilité d'une quelconque transmission du coronavirus par voie du lait maternel, préconisant ainsi aux femmes allaitantes de donner, en toute liberté, le lait maternel aux nourrissons et de respecter scrupuleusement les gestes barrières.

Martin Engimo



L'aide de l'Unicef dans le cadre de la riposte contre la Covid-19

PROVINCE DE L'ITURI

Les miliciens de la Codeco créent la panique à Bunia

La situation était très tendue ce vendredi 4 septembre à Bunia, en province de l'Ituri, où les miliciens de la Codeco y ont fait une incursion dans la matinée créant une panique générale parmi la population. Les marchés, les écoles et les maisons de commerce sont restées fermées toute la journée suite à cette présence insolite.

Armés de fusils pour les uns, et de bâtons pour d'autres, ces miliciens qui arboraient des bandeaux blancs sur leurs têtes ont défilé en file indienne, traversant la ville sous le regard médusé des autochtones. Selon des sources locales, ils étaient venus des localités d'Ezekere, Kantoni et de Zumbe au sud-Est de la ville, puis se sont regroupés avant d'amorcer leur itinérance qui a débuté par les quartiers périphériques.

C'est vers la prison centrale de Bunia que ces miliciens ont convergé. Ce site pénitentiaire était, pour ainsi dire, le lieu où devait déboucher la procession de ces miliciens qui étaient loin d'être les bienvenus dans la ville au regard de leur sulfureuse réputation de tueurs impénitents. Ils déclaraient à qui voulait les entendre qu'ils étaient venus libérer leurs compagnons d'armes incarcérés dans la prison centrale de Bunia. Toute la matinée, ils ont fait le pied de grue aux alentours de la prison, tenus à l'œil par les forces de sécurité qui campaient sur le site péni-



Une vue aérienne de la ville de Bunia

tentiaire. Les deux parties se regardaient en chiens de faïence tout en s'envoyant des signaux de paix. Cette présence des miliciens de la Codeco autour de la prison a mis du temps avant que ne soient engagées des négociations entre eux et les autorités provinciales. Des négociations laborieuses qui, d'après des indiscretions, s'étaient cristallisées autour des principales revendications des miliciens, en

l'occurrence, la libération de leurs camarades détenus à la prison de Bunia et leur éventuel désarmement et réinsertion dans le cadre du programme DDR.

Ces négociations ont finalement abouti au retrait des miliciens qui, visiblement, semblaient avoir été satisfaits des promesses leur faites par les autorités provinciales. Ce qui n'était pas du goût de la population qui n'avait pas du tout apprécié ce

rapprochement entre les autorités provinciales et les miliciens de la Codeco. Face à ce qu'ils ont considéré comme une trahison, certains jeunes des quartiers périphériques se sont dits prêts à la résistance populaire tout en promettant de protéger la ville si les forces de l'ordre n'intervenaient pas. Car, pour eux, les autorités militaires et civiles de leur juridiction ont trahi en caressant les miliciens dans le sens

du poil. Dans leur chemin de retour, sous forte escorte militaire, transportés dans des camions des FARDC, les miliciens ont été la cible des jeunes révoltés qui leur ont lancé des projectiles en signe de protestation contre leur incursion dans la ville. La police a, en effet, lancé des gaz lacrymogènes pour essayer de disperser, à certains endroits, des jeunes hystériques. La Monusco, quant à elle, n'est pas intervenue, mais elle avait mis ses troupes en état d'alerte maximale.

Malgré le retour des miliciens de la Codeco dans leurs lieux de provenance, la psychose est toujours présente au sein de la population qui redoute l'infiltration de ces hommes armés dans certains quartiers pour planifier une nouvelle invasion de la ville. Le maire de Bunia, quant à lui, se veut rassurant et exhorte ses administrés à la vigilance en dénonçant les cas suspects. Il a rassuré que toutes les dispositions ont été prises pour que pareil incident ne se reproduise plus.

Alain Diasso

AVIS DE RECRUTEMENT

MEMBRE D'UN GROUPE INTERNATIONAL ET IMPORTANT ETABLISSEMENT FINANCIER DE LA PLACE, RECHERCHE POUR SON SIÈGE À BRAZZAVILLE:

Poste 1 : comptable (Comptabilité Générale)

Sous la supervision du chef-comptable, le comptable aura pour principales missions :

- Participer à la tenue de la comptabilité générale ;
- Organiser, superviser et tenir la comptabilité des immobilisations ;
- Mettre en œuvre l'étiquetage des immobilisations.

T.A.F :

- Obtenir la liste des immobilisations à ventiler ;
- Analyser les pièces comptables et trancher sur la comptabilisation en Immobilisations fermes ou non ;
- Dans le cas des immobilisations fermes, enregistrer sur le logiciel « Amplitude _Asset » ; dans le cas contraire faire des régularisations appropriées ;
- Editer la liste des immobilisations acquises ;
- Editer l'Etat de synthèse des immobilisations ;
- Préparer les imputations comptables et enregistrer dans Amplitude Banque ;
- Faire le cadrage Etat de synthèse / Comptabilité sur les acquisitions ;
- Faire la mise à jour des immobilisations en cours ;
- Faire le cadrage Etat de synthèse / Comptabilité sur les cessions ;
- Réviser la liste des inventaires des immobilisations chaque fin de semestre ;
- Participer aux inventaires physiques des immobilisations et mettre en œuvre l'étiquetage des immobilisations inventoriées chaque fin de semestre ;
- Participer à la réception, au stockage et à la mise en service des immobilisations commandées ;
- Autres tâches :

- Recevoir les pièces comptables de toutes natures d'opérations à passer manuellement ;
- Préparer, saisir dans Amplitude et faire valider auprès du superviseur les imputations comptables à passer manuellement
- Participer à toutes autres tâches qui vous seront confiées.

Profil:

- formation universitaire BAC+3 en finances et comptabilité ou diplôme équivalent avec une expérience d'au moins

trois (03) ans dans le métier dans un cabinet d'expertise comptable ou une banque.

- Avoir des connaissances en gestion, comptabilité et finances ;
- Connaître la réglementation COBAC / Les Normes OHADA ;
- La connaissance du logiciel « Amplitude Asset » serait un avantage ;
- La connaissance du logiciel « Amplitude » serait un.

Savoir-faire:

- Avoir la pratique de la réglementation COBAC ;
- Avoir la maîtrise du pack office (Excel, power point, ...) ;
- Savoir préparer une mission d'Audit sur les comptes. . .

Savoir-être:

- Avoir le sens de la confidentialité et de l'éthique ;
- Etre rigoureux et méthodique ;
- Avoir une bonne capacité de gestion ;
- Avoir un esprit de synthèse et d'analyse ;
- Etre patient, courtois et avoir une écoute active.

Poste 2 : Fiscaliste

Sous la supervision du Directeur Adjoint des finances et de la comptabilité, le fiscaliste aura pour principales missions :

- Mettre en place une veille fiscale ;
- Faire des analyses fiscales en amont et donner des avis internes ou conseils ;
- Faire des analyses fiscales en aval et procéder aux déclarations et paiements mensuels des impôts et taxes ;
- Tenir correctement le dossier fiscal et participer aux VGC des missions d'impôts.

T.A.F :

- Faire des analyses fiscales avant signatures de tout contrat de bail et sur toutes autres prestations externalisées ;
- Faire des analyses fiscales avant signatures de toute convention avec la clientèle ou tout autre tiers ;
- Préparer mensuellement les déclarations de tout impôt et taxe ;
- Déclarer et Payer mensuellement tout impôt et taxe dû ;

- Etablir et Déposer à l'Administration fiscale la DAS ;
- Déterminer le résultat Fiscal chaque année, liquider et faire la déclaration de l'IS ;
- Autres tâches :
- Contrôler les déclarations sociales de chaque mois ;
- Faire le cadrage chaque mois entre déclarations Fiscales / Sociales et la comptabilité ;
- Participer à toutes autres tâches qui vous seront confiées.

Profil:

- formation universitaire BAC+3 en finances et comptabilité ou diplôme équivalent avec une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le métier dans un cabinet d'expertise comptable / de fiscalité ou une banque ;
- Maîtriser le code Général des Impôts et tout autre législation en matière des impôts et taxes ;
- Connaître la réglementation COBAC / Les Normes OHADA ;
- La connaissance du logiciel « Amplitude » serait un atout supplémentaire.

Savoir-faire:

- Avoir la pratique de la réglementation COBAC ;
- Avoir la maîtrise du pack office (Excel, power point, ...) ;
- Savoir préparer une mission d'Audit ou contrôle en fiscalité. . .

Savoir-être:

- Avoir le sens de la confidentialité et de l'éthique ;
- Etre rigoureux et méthodique ;
- Avoir une bonne capacité de gestion ;
- Avoir un esprit de synthèse et d'analyse ;
- Etre patient, courtois et avoir une écoute active.

Composition des dossiers de Candidatures :

- CV, Lettre de motivation et dernier Diplôme légalisé.
- Date limite de dépôt des dossiers de candidatures :
- Au plus tard le 10 Septembre 2020 à 17 heures, à l'adresse suivante : recrutement.talent@gmail.com
- Aucun dossier ne sera accepté, passé ce délai.



REPUBLIQUE DU CONGO

PROJET DEVELOPPEMENT URBAIN ET RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES
(DURQuaP)

Cofinancement Congo/Banque Mondiale

Prêt N° : 8588 - CG

Financement : Prêt BIRD N°8588 - CG

Maître de l'Ouvrage : Ministère de l'Aménagement, de l'Équipement
du Territoire, des Grands Travaux.

Avis d'Appel d'offres (AAO) N° : CG - DURQuaP - 084 - Bis - Tx - AON

Pays : République du Congo

Nom du Projet : Projet de Développement Urbain et Restructuration
des quartiers précaires
(DURQuaP)

Prêt n° : 8588 - CG

Nom du marché : travaux de réhabilitation du stade TATA LOBOKO
dans le quartier MBOUKOU à POINTE NOIRE.

Appel d'offres : CG - DURQuaP - 084 - Bis - Tx - AON

Date de Publication : le 1er septembre 2020

Date de dépôt : 1er octobre 2020

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement pour financer le Projet de Développement Urbain et Restructuration des quartiers précaires « DURQuaP » et a l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements éligibles au titre du Marché de travaux de réhabilitation du stade TATA LOBOKO dans le quartier MBOUKOU à POINTE NOIRE.

2. L'Unité de Coordination du projet DURQuaP sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles pour exécuter les travaux de réhabilitation stade TATA LOBOKO dans le quartier MBOUKOU à POINTE NOIRE, en quatre (4) lots distincts.

- Lot 1 : Construction des ouvrages architecturaux
- Lot 2 : VRD et Aménagements paysagers
- Lot 3 : Installation photovoltaïque
- Lot 4 : Equipements et mobiliers sportifs.

Les candidats pourront soumissionner pour une partie ou pour la totalité de quatre (4) lots. Ils seront autorisés à offrir un rabais en cas d'attribution de plus d'un (01) lot. L'évaluation sera faite par lot

3. La procédure d'appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'appel d'offres international spécifiées dans les Directives relatives à la passation des marchés financés par les prêts de la BIRD ou les crédits de l'AID, édition janvier 2011 révisée juillet 2014 ; elle est ouverte à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité, tels que définis dans les Directives.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du Projet DURQuaP et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessous de 9 heures à 15 heures, heure locale.

5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non rembour-

sable de trois cent mille (300 000) francs CFA.

Le paiement devra être effectué par versement d'espèces au compte intitulé « CDco DURQuaP produit DAO » ouvert à la Banque CREDIT DU CONGO/Brazzaville en indiquant la référence de ce DAO dont les références sont :

Banque	Agence	Compté n°	Clé	IBAN	Domiciliation
30011	00020	9000018278622		CG39 3001 1000 2090 0001 8278 622	CDco DURQuaP produit DAO

Le dossier pourra être retiré au secrétariat du Projet DURQuaP auprès de l'assistante dudit projet sur présentation de la preuve de paiement.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 1er octobre 2020 à 10 heures locales. La procédure de remise des offres par voie électronique ne sera pas permise. Toute offre reçue en retard sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse ci-dessous à 11 heures, heure locale.

7. Une garantie de soumission n'est pas requise. Une déclaration de garantie de soumission est requise. La Déclaration de garantie d'offre se présentera selon le modèle présenté à la Section IV - Formulaire de soumission

8. Les exigences en matière de qualifications sont contenues dans le dossier d'appel d'offres.

Une marge de préférence ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées

9. Les (le) Soumissionnaires sélectionnés devront terminer les travaux dans un délai maximum de huit (8) mois calendaires (saison des pluies comprises) maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Secrétariat DURQuaP

A l'attention du Coordonnateur

Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SAS-SOU N'GUESSO ; BP : 14 729 - Brazzaville - République du Congo. Tél : (+ 242) 06 667 22 29 / 22 613 90 36 - Email : cepdurquapdgg@gmail.com

Le Coordonnateur

BATOUNGUIDIO

PROTOCOLE D'ACCORD

SGS Congo et l'ACONOQ désormais liées par un partenariat

La signature du protocole d'accord entre la Société générale de surveillance (SGS Congo) représentée par Félicien Leme, représentant le directeur général de l'entreprise chargée de l'inspection, du contrôle, de la certification de la qualité et de la conformité des diverses marques et Jean-Jacques Ngoko Mouyabi, directeur général de l'Agence congolaise de normalisation et de la qualité (ACONOQ) a eu lieu le 4 septembre dans les locaux de SGS Congo.

Après plusieurs années de négociations et de travail concerté, l'ACONOQ a décidé de sceller un partenariat avec la SGS Congo qui va déboucher sur une série de contrats sur des projets précis couvrant les aspects d'inspection, de renforcement de capacités des évaluateurs, de contrôle sur tous les produits et services en lien avec le schéma national de certification des produits issus de la production locale et qui vont être exportés, et aussi l'évaluation de la conformité avant l'embarquement desdits produits « Le choix de SGS Congo se justifie parce que c'est une grande entreprise qui a beaucoup d'expérience sur les questions d'inspection. Comme en interne, l'agence n'a pas les ressources en termes de capacités de l'expertise, et en harmonie avec la loi qui nous

permet de travailler avec les structures dont nous avons la certitude qu'ils ont l'expertise et qui sont capables de faire certaines tâches que nous aurions dû faire si on avait tous les moyens, nous avons décidé de nous associer à la SGS Congo dont l'expertise ne se dément plus », a dit Jean-Jacques Ngoko Mouyabi, et d'ajouter que « Dans l'optique des opportunités offertes par la Zone de libre échange, le grand marché de l'Afrique qui permet d'échanger dans le continent que les produits conformes et interdits de circulation les produits non conformes mais aussi dans le cadre de l'AGO (Loi américaine sur la croissance et les opportunités de développement en Afrique) qui permet aux Américains de consommer les produits africains en

général et congolais en particulier qui répondent à leur cahier des charges, cet accord trouve sa justification ».

En se félicitant de la signature du protocole d'accord, Félicien Leme a déclaré « L'ACONOQ a de grands défis à relever pour la protection des consommateurs en veillant notamment sur leur santé. Leur mission étant de ne pas exposer les Congolais aux produits impropres à la consommation et non conformes, nous, SGS Congo en tant que société d'inspection, avons bien voulu accompagner cette agence pour qu'elle atteigne les objectifs assignés ».

Avec les signes de qualité qui seront visibles, notamment



Le Dg de l'Aconoq et le représentant de SGS Congo signant le protocole d'accord. Crédit photo Adiac

les labels délivrés après les contrôles et la certification qui seront faits avec les partenaires, seuls les produits conformes seront mis sur le marché. « Par ce partenariat, nous pouvons rassurer les Congolais qu'ils pourront calmement choisir les produits parce

qu'ils auront l'assurance que ce sont des produits qui sont conformes et donc propres à la consommation », a conclu le directeur général de l'Agence congolaise de la normalisation et de la qualité.

Hervé Brice Mampouya

ECONOMIE

Le prix du filet d'oignon a flambé

Voici quelques semaines déjà que le filet d'oignon est passé de 5000 à 13000 francs cfa sur les différents marchés que compte la capitale économique

Pour Magloire Mabengué, commerçant importateur d'oignon, cette flambée de prix est occasionnée par la fermeture des frontières des pays, conformément à la pandémie du coronavirus. « Les quelques stocks des filets d'oignon qui existaient dans les dépôts sont presque en rupture. Ainsi, certains commerçants grossistes profitent de cette si-

tuation pour augmenter le prix du filet d'oignon. A cela on peut ajouter quelques contraintes administratives qui s'imposent actuellement pour l'importation des denrées alimentaires » a-t-il signifié.

Pour Jeannette Bouyou, habitante du troisième arrondissement Tié-Tié, la crise de l'oignon a plus des conséquences sur le

panier de la ménagère en cette période de crise économique et sanitaire. « Avant cette rareté, une gousse d'oignon coûtait 25Fcfa ou 50Fcfa selon la grosseur de celle-ci mais actuellement une gousse d'oignon peut coûter jusqu'à 100 Fcfa voire 150 Fcfa, c'est trop cher », s'est-elle indignée.

Rappelons que l'oignon est parmi les denrées alimentaires les plus importées par la République du Congo.

Séverin Ibara

HUMEUR

Et des eaux usées dans la rue !

Ces eaux ne sont pas seulement porteuses de plusieurs pathologies surtout lors de la saison des pluies qui pointe à l'horizon, elles sont aussi de vrais facteurs de dégradation et de pollution de l'environnement. Ce qui est surprenant, c'est que cela se passe au su et au vu des responsables des blocs et quartiers dans tous les arrondissements de nos villes.

Ces eaux souillées sont déversées à longueur des journées dans des rues et ruelles, même sur le bitume de certaines artères par des citoyens mal intentionnés sans être inquiétés. Ce comportement qui se généralise petit à petit, par manque de mesures disciplinaires, tend à devenir un habitus social qui ne fait mal à personne dans des quartiers. Et combien même au passage des gens, des personnes sortent de leur parcelle d'habitation pour déverser de l'eau usée dans la rue. « Balabala ya l'Etat », disent-elles, c'est-à-dire la rue est un bien public. Alors est-ce parce qu'elle est un bien public qu'il faut à tout prix l'abîmer ? Non, quelle absurdité !

On ne le dira jamais assez, cette pratique blâmable est l'un des facteurs de la multiplication des microbes causant plusieurs pathologies au milieu de la population. C'est un vrai problème de santé publique, car cette pratique se caractérise, entre autres, par des eaux des sanitaires de fortunes qui coulent dans les rues. Même chose pour celles des lessives et vaisselles, des lavages à autos, des restaurants de fortune, des forages populaires, bref des eaux provenant de n'importe quel usage social, même des travaux culinaires.

Le constat fait par le commun des mortels est que les services d'hygiène générale sont quasi inexistantes voire impuissants. Ils laissent la situation perdurer et empirer. Et pourtant ils ont des stratagèmes qui leur sont propres, notamment, la dissuasion et les amendes pour arrêter cet état de chose. Dans ces eaux, on trouve des larves microbiennes, des moustiques, des essaims de mouches, des asticots, des fourmis bizarres et des vers de toute sorte, responsables de multiples infections.

Faustin Akono

LITTÉRATURE

Ernestine Nadia Mbakou signe « L'amour ne traverse pas l'océan »

Ce roman écrit sur deux cent soixante-deux pages tourne autour des thèmes : l'amour, l'immigration, la haine et bien d'autres.

Publié cette année aux éditions Shanaprod à Montréal, l'ouvrage « L'amour ne traverse pas l'océan » est un roman très mémorable dans lequel l'auteur relate l'histoire de Ruben et de Mira, deux personnes qui vivent à Douala, au Cameroun, et qui s'aiment d'un amour fort, au point où ils se promettent fidélité jusqu'à leur mort.

Mira se sacrifie beaucoup pour que Ruben soit heureux, celui-ci est issu d'une famille pauvre. Elle cumule deux emplois pour subvenir à ses besoins et à ceux de son fiancé, jusqu'au jour où ce dernier lui fait part de son désir de partir à l'étranger.

Mira très opposée à cette décision, respecte tout de même le choix de son copain, en étant consciente que c'est elle la pourvoyeuse principale de ce voyage.

« Je tiendrai ma promesse Mira, je reviendrai pour toi, je me battrai pour te faire voyager. Je ne suis pas prêt à te laisser tomber. Je ne suis pas prêt à t'oublier. Tu es la meilleure chose qui me soit arrivée dans la vie. Je me couche-rais avec ton image et je me lève-

rais avec ton sourire. La force de notre amour me tiendra debout. La force de nos baisers me tiendra éveillé. Nos corps enchevêtrés resteront mon plus beau souvenir. Je respirerai ton odeur. Je sentirai ton inquiétude et je m'abreuverai à la source de ton cœur », promet Ruben.

Ruben risque tout de même sa vie, il est abandonné par ses amis et fait la connaissance de Laïla qui prend soin

de lui. Les deux finissent par avoir un enfant, malheureusement, Laïla meurt après l'accouchement. Scandalisé de ce malheur, Ruben devient alors le premier responsable de sa fille. Il lui donne le prénom de Laïla en souvenir de sa mère. Le jeune camerounais rencontre Julien, son patriote qui décide de rentrer au pays. Il lui confie son enfant Laïla, et écrit une lettre à Mira sa copine qui était restée au Cameroun pour la supplier de s'occuper de l'enfant. Cette situation fait de Mira la risée de son entourage. Rempli de convoitise, Ruben se marie à une avocate, quelques années plus tard, il finit par divorcer. Dix ans après, il retourne au Cameroun pour conquérir le cœur de Mira qui ne semble plus vouloir de lui. Assoiffé de toute sorte de pouvoir, Ruben devient riche, mais pas heureux. La fin de ce livre est une tragédie, un coup de théâtre criminel que les lecteurs découvriront en lisant cette œuvre.

L'écrivaine camerounaise Ernestine Nadia Mbakou est auteure de plus d'une dizaine d'ouvrages.

Rosalie Bindika



FRANCOPHONIE

Le Congolais Léonard Émile Ognimba nommé représentant de l'OIF pour l'Océan Indien

La secrétaire générale de la Francophonie, Louise Mushikiwabo, a procédé, ce jeudi 3 septembre 2020, à la nomination de sept nouveaux représentant(e)s de l'Organisation internationale de la Francophonie. Parmi ces nominations, celle du Congolais Léonard Émile Ognimba.

Ont été nommés aux postes de représentants, respectivement : Zahra Kamil Ali (Djibouti), représentante de l'OIF auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba ; Fatou Isidora Mara Niang (Sénégal), représentante de l'OIF auprès de l'Union européenne à Bruxelles ; Tran Thi Hoang Mai (Vietnam), représentante de l'OIF pour l'Afrique de l'Ouest à Lomé ; Fadema Madakome Waguena (Togo), représentant de l'OIF pour l'Afrique centrale à Libreville ; Haoua Acyl (Tchad), représentante de l'OIF pour l'Afrique du Nord à Tunis ; Eric Poppe (Féd. Wallonie-Bruxelles), représentant de l'OIF pour l'Europe centrale et orientale (Bucarest) et Léonard Émile Ognimba (Congo), représentant de l'OIF pour l'Océan Indien (Antananarivo).

En plus du haut niveau de compétences, la secrétaire générale de la Francophonie a tenu à accorder une attention toute particulière au respect de l'équilibre femme-homme et de la diversité géographique, tout en privilégiant également les promotions internes. Pour rappel, Georges Nakseu, Chekou Oussouman et Emmanuel Adjovi qui avaient été récemment nommés aux postes de représentants de l'OIF respectivement auprès des Nations unies à Genève, pour la zone Asie-Pacifique à Hanoi et pour les Caraïbes et l'Amérique latine à Haïti, ont également été confirmés dans leurs fonctions. Ces nominations s'inscrivent dans le cadre de la profonde transformation et modernisation engagée par Louise Mushikiwabo depuis son arrivée à la tête de l'OIF. Elles traduisent l'importance qu'elle accorde à la qualité de la coopération avec les États et gouvernements membres et avec les organisations



Léonard Émile Ognimba / Crédit photo ACP

intergouvernementales partenaires, pour des résultats plus concrets sur le terrain au bénéfice des populations.

Ces nouveaux représentants veilleront en particulier à renforcer l'influence de l'OIF sur la scène diplomatique internationale et à donner corps aux priorités politiques et programmatiques pour lesquelles Louise Mushikiwabo s'est engagée devant les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Francophonie. C'est dans cet esprit que la Conférence ministérielle de la Francophonie, lors de sa 36e session (Monaco, octobre 2019), avait donné le mandat à la secrétaire générale de nommer directement les représentant(e)s de l'OIF.

A ce jour, le réseau extérieur de l'OIF compte quatre représentations auprès des organisations internationales (Nations unies à New York et Genève, Union européenne, Union africaine), sept représentations auprès des grandes régions de l'espace francophone (Asie - Pacifique, Europe centrale et orientale, Océan

Indien, Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord, Caraïbes - Amérique latine), et prochainement une huitième représentation pour le Moyen-Orient qui ouvrira en 2021 au Liban.

Léonard Émile Ognimba, titulaire d'une maîtrise (LLM) en droit public international de l'Université d'État de Kiev (Ukraine, URSS), est un diplomate très expérimenté et un expert en affaires politiques internationales. Avant sa nomination à l'OIF, il occupait jusqu'à ce jour le poste de secrétaire général du groupe des États ACP à Bruxelles. Son parcours de diplomate l'a conduit à travailler au Congo au ministère des Affaires étrangères et à la présidence de la République, avant d'être affecté, dans les années 80, à l'ambassade du Congo à Addis-Abeba, en qualité de conseiller. De là, il a intégré l'OUA - aujourd'hui Union africaine - où il a évolué pendant plus de 25 ans. Par la suite, il a été nommé ambassadeur du Congo en Afrique du Sud.

Marie Alfred Ngoma

FESTIVAL « IN-OUT DANCE »

Les candidatures ouvertes pour la 8^e édition

Le festival « In-Out Dance » vient de lancer un appel à projets jusqu'au 30 septembre pour la diffusion d'œuvres chorégraphiques originales dans le cadre de sa 8e édition qui se déroulera du 30 janvier au 12 février 2021 à Bobo-Dioulasso, au Burkina Faso, avec une décentralisation dans les villes de Bama, Banfora, Houndé et Orodara.



Ambiance au Festival In-Out Dance 2019 DR

In-Out Dance Festival est un événement international de danse dans les espaces publics, qui investit notamment les rues, marchés, salles de spectacles mais également des lieux non conventionnels comme la prison civile et le camp militaire de Bobo-Dioulasso, pour y présenter des spectacles de danse contemporaine et traditionnelle, ainsi que des concerts. L'objectif de ce rendez-vous est de démocratiser la danse, de la rendre accessible à tous et de sensibiliser un large public à l'importance de cet art sous toutes ses formes.

Créé initialement à Bobo-Dioulasso par la Compagnie Tamadia en 2014, le festival In-out dance s'est ensuite étendu dans cinq villes du Burkina Faso et rassemble chaque année des milliers d'acteurs et de spectateurs. Pour prendre part à cette rencontre, les œuvres chorégraphiques recherchées doivent avoir été pensées spécifiquement pour l'espace public. Peuvent postuler des chorégraphes professionnels ou compagnies de danse professionnelles du monde entier. Il est donc possible de postuler avec plusieurs projets.

Cette année, les compagnies portées par des femmes sont vivement encouragées. Pour être éligible, plusieurs critères s'imposent aux artistes : présenter une œuvre d'au moins vingt minutes datant

de moins de deux ans, répondre à une fiche technique et des besoins en scénographie très simples et faciles à mettre en œuvre, être adaptables aux différents types de lieux de représentation (espace public, à même le sol à l'extérieur, prison civile, camp militaire ou plateau de théâtre), etc.

Par ailleurs, les dossiers de candidature doivent notamment contenir : une lettre de candidature adressée au directeur artistique du festival In-out dance, une très courte présentation de la compagnie ou la biographie de l'auteur, un résumé de l'œuvre en une demi page maximum, deux ou trois photos de haute qualité de l'œuvre, un lien pour voir la totalité de l'œuvre en ligne par YouTube et bien d'autres plateformes, etc. La sélection des œuvres s'effectuera courant le mois d'octobre prochain et les compagnies retenues seront contactées par mail au plus tard le 15 novembre. Les candidats sélectionnés seront pris en charge durant leur séjour pour le festival pour les transports locaux, hébergements et la restauration. L'octroi d'un cachet forfaitaire peut être envisagé selon les moyens financiers du festival et les conditions financières discutées directement avec chaque compagnie retenue.

Merveille Atipo

RÉFLEXION

Le temps des guérillas !

Le moins que l'on puisse dire, ou plutôt écrire, dans le temps présent est que loin de s'unir pour lutter contre les maux qui la menacent, l'humanité se divise à nouveau au risque de provoquer des crises plus graves encore que celles des deux siècles précédents. En témoignent les tensions militaires qui se multiplient en Méditerranée orientale où la Turquie affronte la Grèce, l'Italie, la France, dans le Golfe persique où l'Iran, Israël, les États-Unis se défient de plus en plus ouvertement, dans la Mer de Chine du Sud où les deux premières puissances mondiales que sont la Chine et les États-Unis se provoquent à fleurets de moins en moins dénichés.

S'il est peu probable, du moins pour l'instant, que ces guérillas dégénèrent au point de provoquer une nouvelle guerre mondiale, il

est d'ores et déjà certain qu'elles auront un effet très négatif sur les trois grands défis que doit relever l'espèce humaine en ce début du vingt-et-unième siècle : d'abord la lutte contre le dérèglement climatique qui s'accélère d'année en année et provoquera des catastrophes naturelles que nous serons incapables de contrôler; ensuite la multiplication des crises sanitaires dont la pandémie de Covid-19 donne dès à présent une idée précise et que l'augmentation de la population mondiale ne peut qu'accélérer à brève échéance; enfin l'aggravation de la pauvreté dans de nombreuses régions du globe que susciteront la dégradation de la nature et le repli sur soi des nations riches afin de se protéger contre les effets dévastateurs qui en résultera.

Le problème auquel la communauté mondiale se trouve confrontée du

fait de l'accumulation de ces problèmes est celui de l'inconscience des grands États dont les gouvernants font preuve face aux défis du temps présent. Tout comme cela s'était passé dans le monde occidental au dix-neuvième et au vingtième siècle, les États riches se croient capables de tirer, comme on dit, leur épingle du jeu et, de ce fait, se défient ouvertement sans prendre la mesure des désastres que cet égoïsme provoquera inévitablement. Alors que la seule façon de résoudre les problèmes ici évoqués en quelques lignes serait de s'asseoir autour de la même table pour faire taire leurs différends et trouver des réponses concrètes aux problèmes actuels, les dirigeants des Grands de ce monde croient naïvement qu'ils parviendront à se protéger.

Quitte à nous répéter une fois de

plus disons que la seule façon de contraindre ces mêmes Grands à mettre un terme à leurs guérillas pour s'employer à prévenir les crises globales qui en résulteront est de les mettre clairement devant leurs responsabilités. Autrement dit de faire en sorte que les Nations unies fassent entendre la voix des peuples émergents, non par l'intermédiaire d'un Conseil de sécurité qui est lui-même prisonnier des grandes puissances mais par celle de son Assemblée générale qui devrait se réunir dans quelques semaines à New York.

Les tensions croissantes en Méditerranée orientale, dans le détroit d'Ormuz et en mer de Chine du sud lancent un cri d'alarme que personne, aucun peuple, aucun État, aucune institution ne peut plus ignorer ou feindre d'ignorer.

Jean-Paul Pigasse